



**HAL**  
open science

## Villes et agglomérations de 1800 à 2020 : une analyse diachronique du peuplement

François Moriconi-Ebrard, Cathy Chatel

### ► To cite this version:

François Moriconi-Ebrard, Cathy Chatel. Villes et agglomérations de 1800 à 2020 : une analyse diachronique du peuplement. Raymond Woessner. Populations, peuplement et territoires en France, Atlande, 2021, Clefs-concours, 9782350307374. hal-03508696

**HAL Id: hal-03508696**

**<https://hal.science/hal-03508696v1>**

Submitted on 3 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Villes et agglomérations de 1800 à 2020 : une analyse diachronique du peuplement

François Moriconi (CNRS, LIED), Cathy Chatel (Université de Paris, CESSMA-Geoteca)  
 In Raymond Woessner (dir). Populations, peuplement et territoires en France, Atlante, Clefs-concours, 2021.  
 ISBN : 9782350307374

## Introduction

Lorsqu'on cherche à caractériser un univers d'objets, il convient de le définir soigneusement. En géographie, se pose alors inévitablement la question de leur délimitation spatiale : de quels objets parle-t-on ?

En abordant le fait urbain français, on se trouve techniquement confronté à une multitude de possibilités. Même en ne retenant que les définitions officielles légales, pas moins de sept angles de vue sont possibles, chronologiquement : les « villes » au sens politique de l'Ancien Régime, l'Unité Urbaine, définie par l'INSEE<sup>1</sup> en 1954 et fondée sur l'« agglomération » morphologique, la Zone de Peuplement Industriel et Urbain (ZPIU) créée en 1962, le Zonage en Aires Urbaines (ZAU) qui remplace la précédente en 1990 (Brunet, 1997), avant d'être abandonnée à son tour pour le Zonage en Aires d'Attraction des Villes (ZAAV) en 2020 (Fig. 1). Cette dernière est relativement cohérente avec deux définitions européennes censées donner des résultats comparables au niveau international : les Functional Urban Areas (FUA) et les Cities, mises à jour en 2018 (Fig. 2). Outre une accélération dans le rythme de renouvellement des définitions, on note une complexification de plus en plus grande des intrants informationnels et technologiques.

La « ville » est un objet géographique immatériel mais concret. Quoique invisible dans le paysage, ses limites sont indiscutables et s'imposent très concrètement aux citoyens par le biais de taxes, de droits, de carte électorale, de secteurs scolaires, etc. Ensemble de constructions dense, les limites de l'« agglomération », s'impose de son côté dans un registre matériel directement perceptible, expérimentable et vérifiable à nos sens sur le terrain. Par opposition, les zonages statistiques résultant des définitions récentes, introduisent des données empiriques plus élaborées, incluant notamment des enquêtes sur les flux domicile-travail, ou mobilisant des algorithmes de traitement d'image complexes. Synthétisant de multiples données, les résultats qui en résultent ne sont pas directement perceptible et vérifiables par le citoyen. Leur crédibilité repose sur la confiance accordée aux experts et à un ensemble de modèles, de références théoriques et de technologies qui ont été mobilisés. La multiplication des définitions a pour effet de favoriser les débats d'experts : les résultats obtenus par l'application de l'une sont nuancés, voire contredits, par les autres. Dès lors, le débat a tendance à bifurquer vers des discussions entre experts, passant au second plan le sens des résultats factuels obtenus, question qui pourrait se formuler de la façon suivante : « que faut-il retenir de l'urbanisation française ? ».

Il ne fait certes aucun doute que le fait urbain est un phénomène complexe, multidimensionnel, multiscalaire et évolutif. C'est justement la raison pour laquelle il est indispensable de l'observer sans préjugés avec la même lunette d'observation à travers le temps et l'espace. Par exemple, il est clair que le développement de l'automobile individuelle dans les années 1960, puis des nouvelles technologies de la communication dans les années 1990, ont successivement levé un grand nombre de contraintes de localisation résidentielle : ces innovations technologiques ne peuvent rester sans effets sur la dynamique du peuplement. Un ouvrier ou un cadre n'est plus obligé d'habiter à proximité de son lieu de travail dans une agglomération. De ce fait, il est logique que les villes aient étendu leur influence sur leur périphérie. Cependant, avec les concepts d'innovation ascendante et d'innovation descendante, B. Lepetit (1988) dissocie la dimension technologique de la dimension spatiale d'une innovation. Par exemple, au XIX<sup>e</sup> siècle, le chemin de fer est une authentique innovation technologique. Cependant, en favorisant la ligne Paris-Lyon-Marseille (PLM), il ne va faire que renforcer un axe spatial structurant depuis des siècles

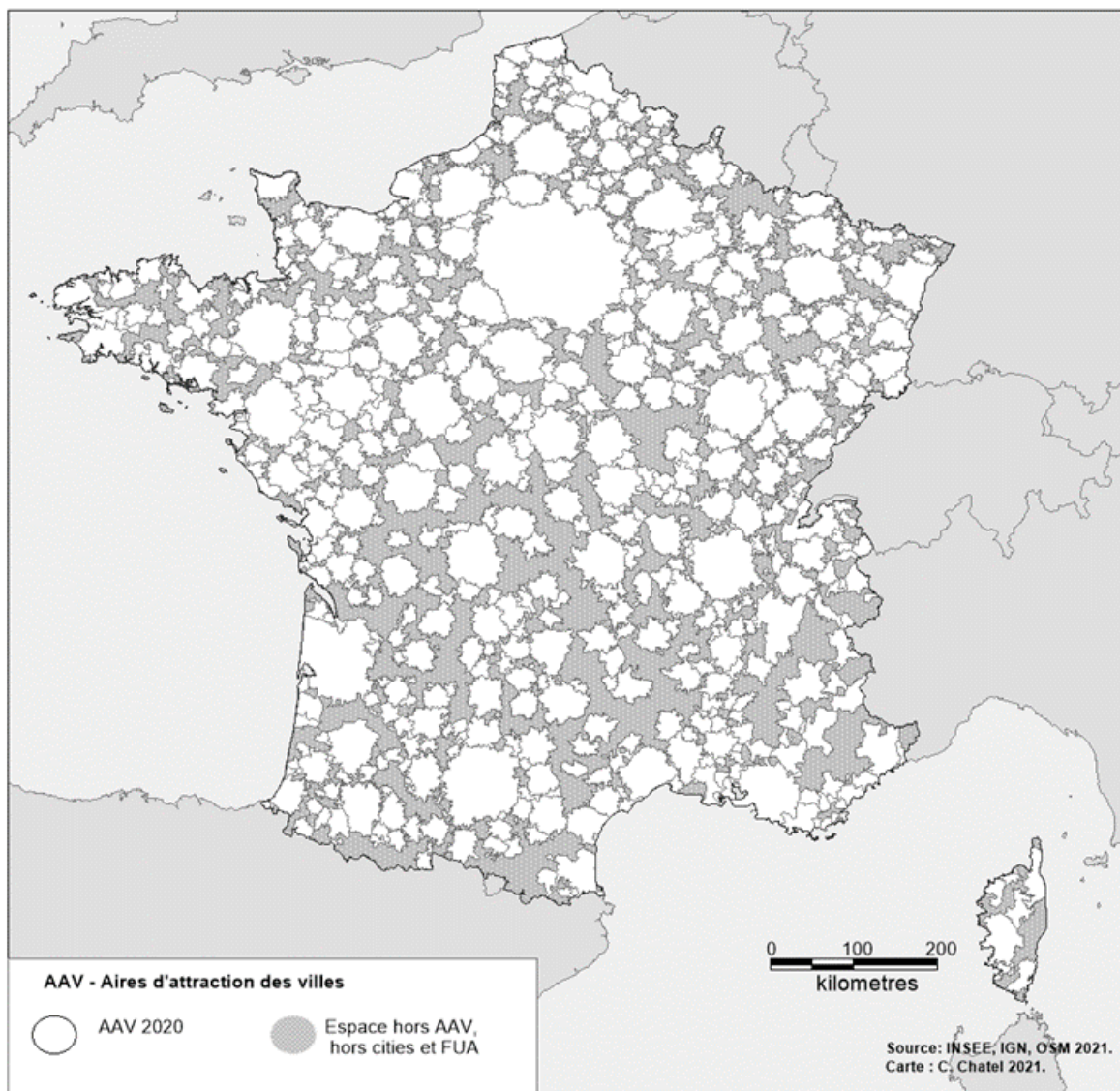
<sup>1</sup> Les définitions citées sont accessibles sur le site de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition>. Les informations concernant les FUA et les *cities* sont accessibles sur le site de l'INSEE dans la partie Zonages d'étude : <https://www.insee.fr/fr/information/3642744>

l'organisation du territoire français. De même, l'introduction des enquêtes sur les déplacements, outils qui permettent de mesurer les flux domicile-travail, n'a pas pour autant inventé la mobilité. De nombreux historiens rappellent que la mobilité dans les sociétés rurales de l'Ancien Régime a largement été sous-estimée (RADEFF et al., 1992) : colporteurs, travailleurs saisonniers, foires et marchés animaient des échanges intenses entre les villes et les villages dans une société que l'on a trop souvent présentée à tort comme autarcique et immobile. Simplement, ces flux ne sont pas mesurables quantitativement, faute de données systématiques.

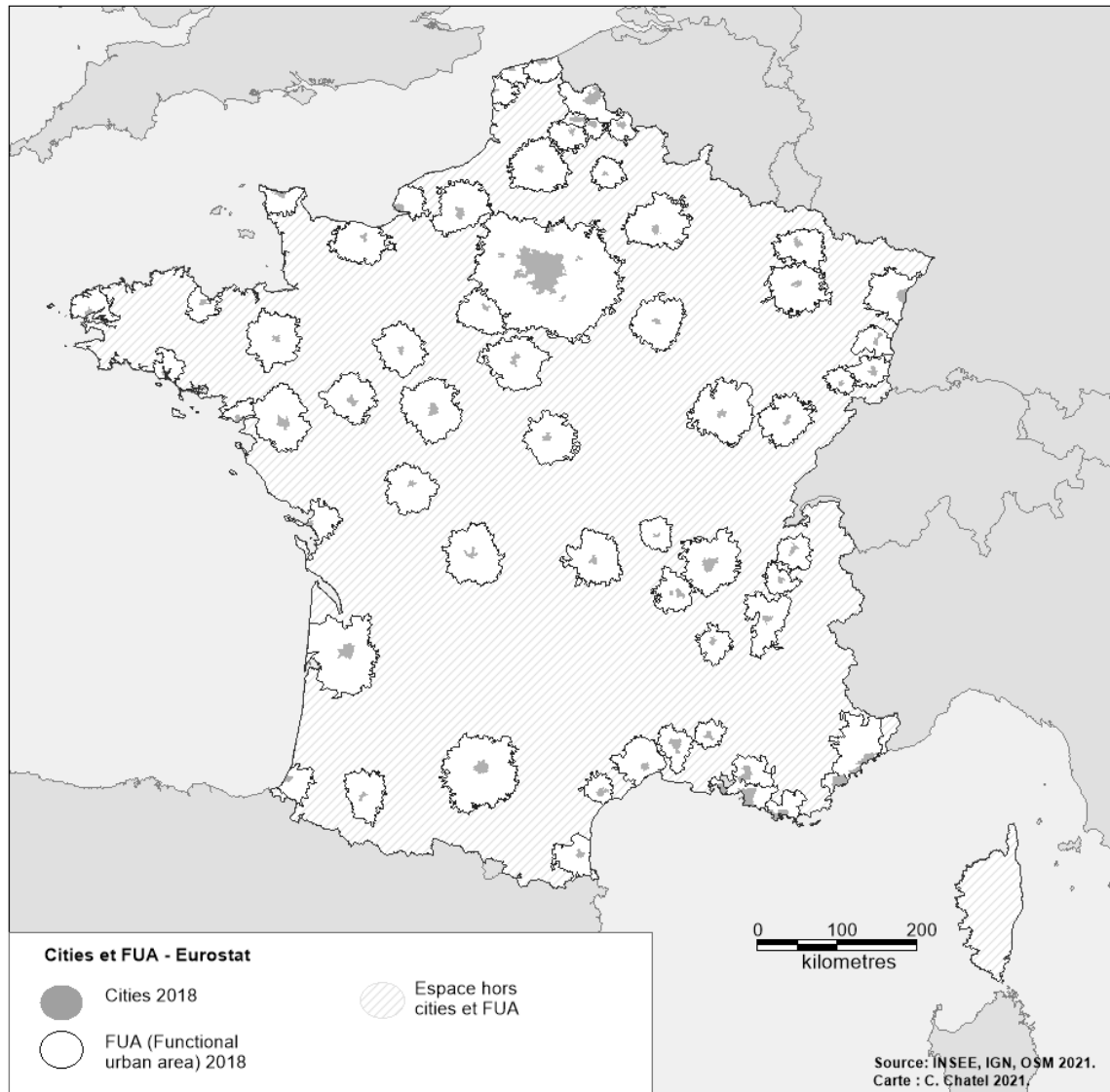
Sur le temps long de l'histoire de l'urbanisation française, seules les deux premières approches sont renseignées par des données : celle par la « ville », qui renvoie à une enveloppe juridique précise ; l'autre par l'« agglomération », objet géographique matériel directement perceptible à nos sens sur le terrain.

L'étude du peuplement urbain de la France proposée ici repose donc à la fois sur une approche classique et inédite. Classique, parce qu'elle emprunte deux définitions solides, anciennes, et qui ont fait leurs preuves dans une multitude d'études scientifiques. Inédite, parce qu'elle se fonde justement sur la confrontation entre ces deux définitions qui mettent face à face deux univers d'objets géographiques appartenant à des ontologies différentes. Le territoire d'une « ville » n'est en effet pas nécessairement urbanisé en totalité. Ainsi les communes d'Aix-en-Provence, de Marseille, de Haguenau ou de Fontainebleau incluent de vastes étendues de massifs et de forêts, ainsi que des terres agricoles. De son côté, une agglomération peut englober, en totalité ou en partie, plusieurs communes ou « villes ». Inversement, une commune peut contenir plusieurs agglomérations distinctes.

**Figure 1. Aires d'attraction des Villes en 2020**



\$\$\$Figure 2. Cities et Aires Urbaines Fonctionnelles (FUA) en 2018



## Mesurer la population urbaine

Ici, les données sur la population des villes et agglomérations sont renseignées par deux corpus. Le corpus des recensements de la population distribués par commune depuis 1793, collecté dans le cadre de la série de publications « Paroisses et communes de France » (MOTTE), poursuivi à l'EHESS par le projet « Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui »<sup>2</sup>. Ces données ont été complétées, mises à jour et intégrées dans le second corpus. Le second corpus est celui des agglomérations, rassemblé dans le cadre de la base de données *Geopolis* (Moriconi-Ebrard, 1994). *Geopolis* applique la définition des « unités urbaines » de l'INSEE, au niveau mondial (Moriconi-Ebrard, 1993). L'agglomération est une zone bâtie continue sans coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions. Un seuil minimum de population agglomérée est appliqué : il est fixé à 2000 habitants pour l'Unité urbaine de l'INSEE et à 10 000 pour l'agglomération *Geopolis*. Néanmoins, la précision des données collectées pour la France ainsi que les techniques employées permettent d'abaisser le seuil afin de proposer une image exhaustive du peuplement. L'information dans la base *Geopolis* est en outre complétée de deux manières : par une cartographie détaillée de l'extension des espaces bâtis mise à jour en 2020, et par l'application de la définition dans le passé.

<sup>2</sup> <http://cassini.ehess.fr/fr/html/>

## Les données

Dans la base de données Geopolis, les chiffres de population des communes ont été appariés sur un maillage territorial fixe afin de favoriser les comparaisons dans le temps et l'espace. L'univers de référence est le découpage de 2020 (INSEE, base légale 1/1/2021). En effet, depuis 1793, un grand nombre de communes ont été supprimées par fusion : dans ce cas, la matrice additionne la population des anciennes communes, comme si la fusion avait toujours existé. D'autres au contraire ont été créées par détachement : dans ce cas, leur population rétrospective a été estimée au prorata de leur population de l'ancienne commune au moment de la scission. Il peut en résulter certains anachronismes : ainsi, la population de Paris avant 1860 inclut la population des anciennes communes qui ont été annexées cette année-là (Belleville, Montmartre, etc.)<sup>3</sup>. A partir des données des recensements, la population de chaque commune a été estimée par interpolation géométrique à la date du 1<sup>er</sup> juillet des années millésimées en 0. Les recensements du 1/1/2020 et au 1/1/2021 n'étant pas disponibles, la population au 1/7/2020 est une extrapolation de la variation observée entre les 1<sup>ers</sup> janvier 2016 et 2018. Cet appariement permet également de comparer les données françaises à celle d'autres pays.

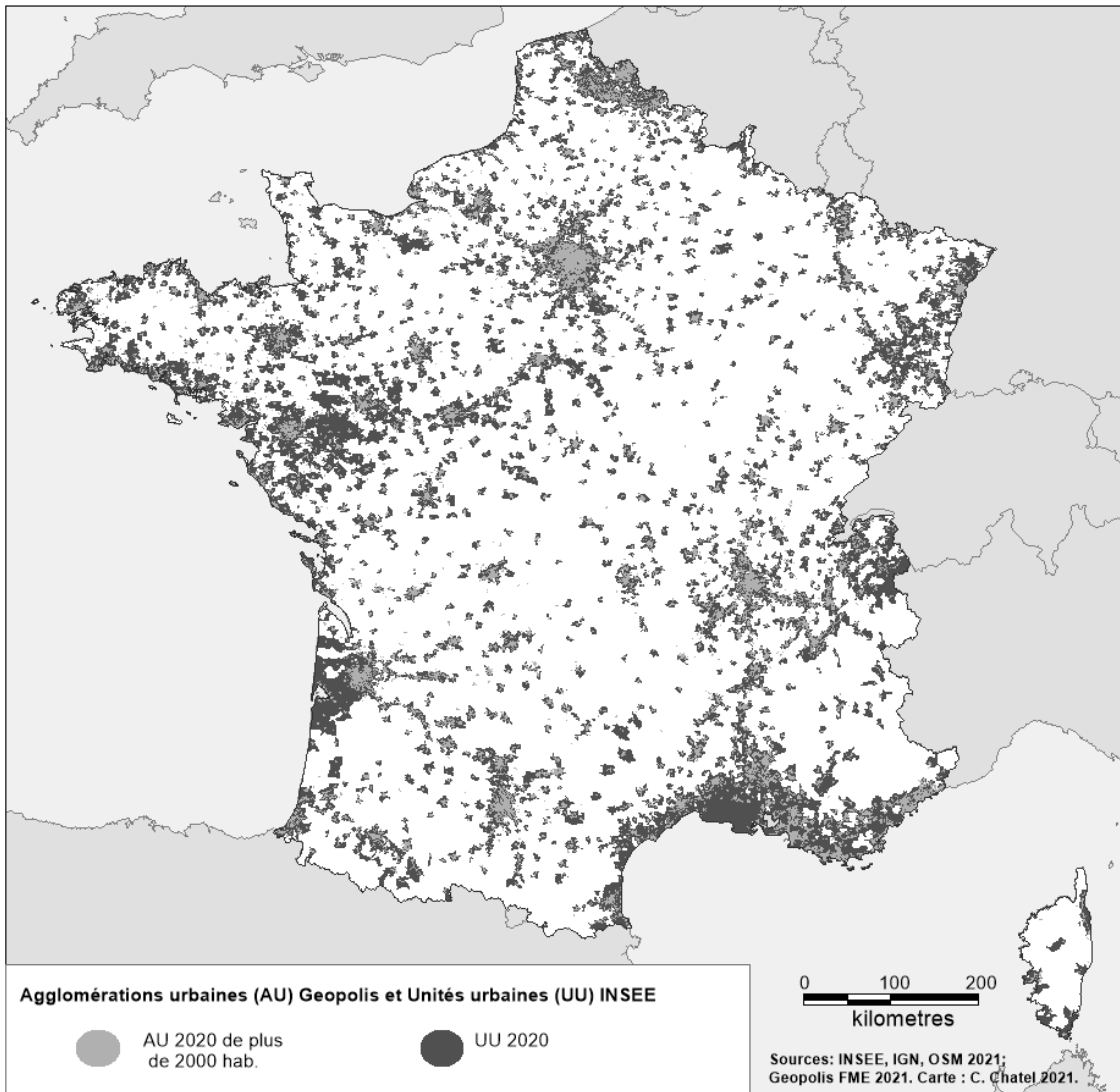
L'univers des agglomérations, pour sa part, est entièrement original. En effet, les données sur les unités urbaines de l'INSEE souffrent de deux limites. D'une part, la définition des unités urbaines a été appliquée par l'INSEE pour la première fois à l'occasion du recensement de 1954. Elle a été mise à jour à l'occasion de chaque recensement (1962, 1968, 1975, 1982, 1990, 1999), puis en 2010 et en 2020. Les agglomérations dans la base Geopolis ont été identifiées pour tous les recensements publiés en France, avec a minima, la liste des communes entrant dans une agglomération. D'autre part, aucune cartographie précise des limites des Unités Urbaines de l'INSEE n'a été diffusée. Celle-ci a en revanche été réalisée par Geopolis, au bâtiment près pour 1999, 2010 et 2020. La méthode consiste à envelopper chaque construction d'une zone tampon de 100 mètres. Les tampons qui se recouvrent sont ensuite fusionnés entre eux. Pour les périodes antérieures, la cartographie correspond aux limites des agglomérations ajustées sur les limites communales, comme celle que fournit l'INSEE pour 2020<sup>4</sup> (Fig. 3). En effet, contrairement aux instituts statistiques d'autres pays occidentaux, comme les Etats-Unis (United States Census Bureau), la Belgique (Statbel) ou le Royaume-Uni (Office for National Statistics), la Statistique Générale de la France (SGF) en son temps, puis l'INSEE, n'ont jamais publié une cartographie de la partie agglomérée des unités urbaines. Les chiffres de référence concernent les superficies des communes à l'intérieur desquelles se déploient les agglomérations et non les agglomérations elles-mêmes.

La cartographie des limites des agglomérations de Geopolis a mis en évidence quelques différences avec les unités urbaines de l'INSEE. La plupart sont mineures mais, dans le détail, certaines sont plus significatives. Par exemple, les unités urbaines Valenciennes et Douai-Lens distinguées par l'INSEE, forment une seule agglomération de près de 800 000 habitants dans *Geopolis*. Inversement, certaines parties d'agglomérations sont indûment agglomérées par l'INSEE : par exemple, selon *Geopolis*, Trappes forme une agglomération de 215 000 habitants en 2020 distincte de celle de Paris ; Elbeuf (67 000 habitants) ne fait toujours pas partie de Rouen, Saint-Chamond (84 000 habitants) de St-Etienne, et Villefranche-sur-Saône (87 000 habitants) de Lyon. Au niveau national, les différences entre les chiffres publiés par l'INSEE et ceux vérifiés par *Geopolis* se compensent et ne changent pas significativement les résultats globaux. Dans le détail, la hiérarchie urbaine est cependant davantage affectée, ainsi que l'appartenance ou non de quelques communes à une agglomération.

### \$\$\$Figure 3. Agglomérations Geopolis et Unités urbaines INSEE en 2020

<sup>3</sup> L'INSEE propose quant à lui un fichier historique des communes qui expose les changements de noms, les créations, disparitions et changements administratifs des communes depuis 1943 (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/historique-commune>). Chaque année, l'INSEE publie aussi le fichier des communes nouvelles (<https://www.insee.fr/fr/information/2549968>).

<sup>4</sup> Les fonds de cartes et données sont disponibles sur le site de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/information/4802589>



### **Le *nomos* de la ville et le *physis* de l'urbain**

Jusqu'à la Révolution française, tout comme dans le reste de l'Europe, les villes se distinguaient de la campagne par un statut juridique privilégié, acquis de haute lutte et consigné dans une charte arrachée par les bourgeois aux pouvoirs des castes de la noblesse ou du clergé. Ce droit de disposer d'une justice autonome est assimilé au sentiment de liberté et à l'idée de démocratie. Cependant, les privilèges de caste ayant été abolis en 1789, chaque commune française devient en quelque sorte une « ville », du moins dans l'esprit de la Révolution. Les « villes » de l'Ancien Régime sont alors fondues dans un magma de quelque 38 000 communes déclarées toutes libres et égales en droit. De fait, la « ville » n'existe plus, ou alors elle est partout. Dès lors, comment refonder une définition opérationnelle et conforme aux nouveaux idéaux ?

Au terme du siècle des Lumières, la rationalité scientifique a triomphé : c'est désormais par une approche quantitative que l'on décrira le phénomène en France. Ce changement de paradigme est rendu possible car, à partir du moment où les hommes sont légalement considérés comme égaux, il devient possible de les additionner et de les classer dans des catégories fondées sur le langage mathématique des statistiques (Dupâquier, 1985 ; Le Bras, 2000 ; Picq, 2009). Une nouvelle discipline émerge : la démographie. Les tableaux des nouveaux recensements dits modernes prennent ainsi peu à peu l'habitude d'assimiler les « villes » aux communes les plus peuplées. Le seuil de 1 500 habitants apparaît dans l'Almanach Impérial de 1813, puis celui de 2 000 habitants (Lepetit et al., 1995).

Cette approche quantitative va s'affiner. A partir des années 1830, les catégories des recensements distinguent dans chaque commune la population « agglomérée au chef-lieu » de la « population éparse ». C'est désormais le nombre d'habitants agglomérés qui servira de seuil de référence pour l'urbain. Cette

approche par l'agglomération privilégie une conception matérielle de l'urbanisation, assimilée à un ensemble dense d'édifices construits pas l'Homme, et dont la durée excède celle d'un individu. La représentation de la ville se resserre ainsi autour de l'*urbs*, qui, associée à la masse des habitants renvoie à la partie édifiée, dense et artificielle emblématique de la commune. Cette approche morphologique, et non plus politique de l'urbain constitue donc le noyau de la définition statistique de la SGF, qui est remplacée par l'INSEE en 1946.

Jusqu'en 1946, la partie « agglomérée » délimitée à l'intérieur de chaque commune ne prévoyait pas d'agglomération trans-communale. Avec l'étalement de l'agglomération de Paris sur les communes périphériques, l'extension des faubourgs industriels des grandes villes et l'apparition d'agglomérations minières, la dichotomie entre les limites politico-administratives de la « ville » et celles, morphologiques, de l'« agglomération urbaine » devient considérable. Même s'il existait déjà des agglomérations trans-communales bien avant cette époque en France, une nouvelle définition est adoptée en 1953 par l'INSEE en préparation du recensement de 1954. Elle permet de définir des agglomérations trans-communales.

La notion de « continuité du bâti » qui définit la cohésion de l'espace aggloméré est précisée mathématiquement en 1962, sous forme d'une distance maximum de 200 mètres entre les constructions dites agglomérées. Au-delà de 200 mètres, le continuum de l'agglomération est considéré comme rompu : l'espace non bâti sépare deux agglomérations distinctes.

Un critère d'ajustement statistique est également précisé : une commune *B* est considérée comme entièrement agglomérée à une commune *A*, si 50% au moins de sa population l'est. Une commune fait donc partie d'une agglomération en totalité ou pas du tout : c'est la brique élémentaire qui permet de définir, par addition des populations, le nombre d'habitants de l'agglomération. Cet ensemble de commune est appelée « unité urbaine » par l'INSEE à partir du moment où sa population totale atteint au moins 2 000 habitants, vieux seuil quantitatif symbolique apparu, on l'a vu, dès les années 1830.

La population « urbaine » devient donc un outil de mesure indépendante de la taille des communes constitutives de l'agglomération : ainsi, la commune de Piscop (Val d'Oise) entre en 1968 dans l'unité urbaine de Paris avec 497 habitants. Elle devient alors « urbaine » au même titre que Boulogne-Billancourt ou Montreuil.

Apparaît ensuite le problème du nom de l'unité urbaine. Giraut et al. (2008) rappellent que la géographie politique est au cœur de la toponymie : on ne saurait sous-estimer l'importance de l'enjeu du nom. Dans l'univers des unités urbaines, la ville éponyme est celle qui va donner son nom à toutes les communes qui lui sont agglomérées. De cette approche, dérive l'institutionnalisation de deux mots : la « ville-centre », aussi qualifiée de « ville proprement dite » ou encore de « ville éponyme », et les banlieues. Du point de vue juridique (*nomos*, la culture en grec), La ville éponyme d'une agglomération est celle qui occupe les fonctions les plus élevées dans la hiérarchie des fonctions d'encadrement des divisions territoriales modernes. En pratique, il s'agit aussi de la commune la plus peuplée. Du point de vue physique (*physis*, la nature en grec), la combinaison entre la présence d'un habitat continu et d'une masse minimum de population est ce qui définit l'appartenance de Paris et de Piscop à une même unité urbaine, mais également le point commun entre une métropole nationale de plus de 10 millions d'habitants et d'un chef-lieu de canton de 2 000 habitants du Massif central, du Perche ou des Pyrénées. La genèse des définitions met donc face à face deux approches. L'une, qualitative, par la *ville*, juridique, politique et administrative. L'autre fondée sur une mesure statistique, rationnelle, qui s'appuie sur la continuité du bâti, l'*urbs*, et qui est indépendante de la précédente.

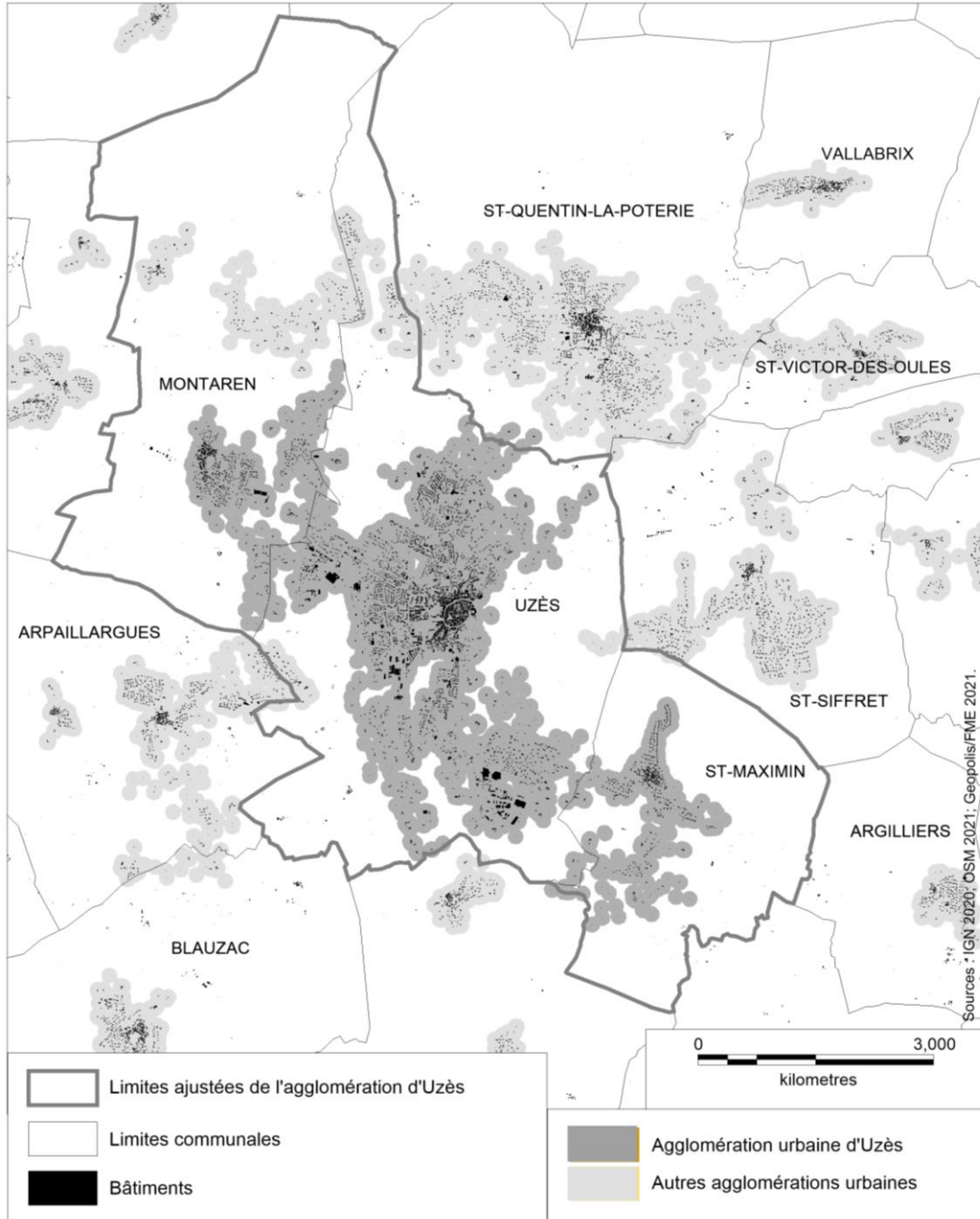
Ainsi peut être posée l'approche du fait urbain en France : d'un côté des villes, à la fois absentes de la définition et partout ; de l'autre, des « agglomérations urbaines » définies à partir de règles purement physiques et statistiques, et qui renvoient à une idée tout aussi ancienne de la ville, dans la mesure où l'édification et la présence d'une population nombreuse en représentent la quintessence.

## L'état de l'urbanisation en 2020

L'approche morphologique de l'urbain a le mérite de pouvoir être appliquée partout dans le monde. Les limites d'une agglomération peuvent être déterminées à n'importe quelle époque à partir de cartes, de plans, de photos aériennes ou d'images satellitaires. En dehors de la France, cette approche est utilisée dans plusieurs définitions nationales de plusieurs pays, même si le seuil minimum de l'urbain est parfois relevé (10 000 habitants en Grèce) ou au contraire abaissé (200 habitants en Suède).

En France, le manque de transparence des données de l'INSEE ne se traduit pas seulement par une absence de preuve cartographique : elle prive aussi les utilisateurs d'une donnée fondamentale, celle de la superficie, et donc de la densité. La carte 1 montre la différence d'emprise spatiale entre l'extension de l'unité urbaine ajustée INSEE et l'emprise spatiale d'une agglomération : celle d'Uzès (Gard). Il s'agit d'une unité urbaine de 10 500 habitants composée de trois communes, dont 8 300 vivent dans la ville éponyme. Ensemble, elles couvrent 55 km<sup>2</sup>, contre seulement 10 km<sup>2</sup> pour l'agglomération morphologique délimitée en 2020. Selon *Geopolis*, les agglomérations françaises de plus de 10 000 habitants en 2020 couvrent 14 232 km<sup>2</sup>, contre 58 649 km<sup>2</sup> pour leurs superficies ajustées sur les limites communales (Fig. 3). Les densités données par l'INSEE sont donc en moyenne quatre fois inférieures à la densité urbaine nette, et la superficie urbanisée de la France est surestimée en proportion.

\$\$\$Figure 4. Bâtiments, agglomération morphologique et agglomération ajustée : exemple d'Uzès (Gard)





On compte en 2020, 534 agglomérations de plus de 10 000 habitants qui rassemblent 42 millions d'habitants sur 25 500 km<sup>2</sup>. En moyenne une agglomération urbaine compte près de 80 000 habitants sur 110 km<sup>2</sup> pour une densité de 1552 habitants au km<sup>2</sup> (tableau 1).

**\$\$\$Tableau 1. Indicateurs généraux : agglomérations urbaines (AU) de plus de 10 000 habitants Geopolis en 2020**

Nombre d'AU	534
Population urbaine	42,126,336
Superficie urbanisée	25,563
Population moyenne d'une AU	78,888
Superficie moyenne d'une AU	110
Densité pop. moyenne d'une AU	1,552

La cartographie morphologique fait apparaître de forts contrastes en termes de densité de population, mais aussi de constructions.

La construction est l'élément de base qui permet de délimiter l'agglomération morphologique, et non les habitants. Or, si la corrélation entre les deux séries de densités pour l'ensemble des agglomérations françaises, est légèrement positif (0,16), elle est cependant peu significative avec un coefficient de détermination très faible ( $r^2 = 0.16$ ). Cette faible corrélation est due à la diversité des tissus de constructions. Il faut tout d'abord rappeler que tous les édifices d'une agglomération n'ont pas une fonction résidentielle : commerces, usines, administrations et activités diverses font partie intégrante de la définition. Ensuite, toutes les résidences ne sont pas des résidences principales : certaines sont secondaires, d'autres inoccupées, abandonnées ou en construction. Enfin, le type d'habitat – immeuble collectif, maisons individuelles mitoyennes ou détachées – introduit de forts contrastes.

Le tableau 2 dresse un état des lieux de la situation en 2020 pour les agglomérations les plus peuplées. Avec une densité démographique moyenne de près de 7 900 habitants/km<sup>2</sup>, l'agglomération de Paris écrase toutes les autres, mais les agglomérations du Nord de la France présentent une densité de bâtiments élevée (Amiens, Lille, Valenciennes, Dunkerque, Rouen, Le Havre, Maubeuge...), notamment à cause du grand nombre de maisons individuelles en rang serré.

**\$\$\$Tableau 2. Les 55 agglomérations de plus de 100 000 habitants selon la base de données Geopolis (2020).**

Agglomération	Superficie agglomérée (km <sup>2</sup> )	Nombre de communes agglomérées	Population en 2020		Nombre d'habitants /km <sup>2</sup>	Nombre de bâtiments /km <sup>2</sup>
			Agglomérée (en milliers)	dont ville éponyme		
Paris	1 317	365	10 374	21%	7 879	1 617
Lyon	391	103	1 596	33%	4 078	1 078
Marseille	466	43	1 499	58%	3 218	1 479
Lille (a)	228	51	1 031	23%	4 529	2 041
Toulouse	343	74	1 008	50%	2 942	1 459
Nice	377	62	968	35%	2 568	1 151
Bordeaux	320	57	924	29%	2 891	1 503
Valenciennes	273	115	796	5%	2 918	2 049
Nantes	187	22	668	48%	3 572	1 429
Toulon	265	27	590	31%	2 228	1 265
Strasbourg (b)	82	19	469	62%	5 695	1 381
Montpellier	112	19	459	65%	4 085	1 589
Grenoble	116	36	442	35%	3 800	1 041
Avignon	267	48	402	23%	1 505	1 090
Rouen	106	32	400	28%	3 763	1 717
Tours	129	31	338	40%	2 620	1 279
Béthune	140	83	323	8%	2 316	1 669
Rennes	75	9	301	73%	4 037	1 089
Orléans	107	21	295	40%	2 753	1 209
Metz	87	42	291	40%	3 346	1 540
Nancy	69	26	284	37%	4 133	1 541
Saint-Etienne	79	17	283	62%	3 567	1 096
Clermont-Fd	75	16	270	56%	3 598	1 345
Mulhouse	70	17	237	45%	3 414	1 890

Angers	79	11	236	66%	3 009	1 362
Le Havre	62	18	233	72%	3 741	2 006
Bayonne (c)	112	21	231	23%	2 050	1 151
Dijon	53	11	223	71%	4 247	1 111
Reims	49	9	216	84%	4 410	1 550
Trappes	46	12	216	15%	4 678	1 279
Le Mans	86	19	214	67%	2 497	1 454
Brest	69	8	207	67%	3 022	1 102
Caen	58	19	202	52%	3 495	1 128
Pau	105	48	194	39%	1 846	1 121
Perpignan	61	11	186	63%	3 054	1 591
Limoges	72	9	181	72%	2 505	1 128
Annecy	54	16	177	29%	3 297	913
Nîmes	59	7	171	87%	2 879	1 109
Amiens	43	10	162	83%	3 759	2 220
Melun	38	13	162	25%	4 272	1 351
Dunkerque	40	5	140	61%	3 475	1 981
Troyes	49	17	137	46%	2 826	1 385
Chambéry	60	23	137	42%	2 270	823
Besançon	46	10	136	86%	2 962	942
Valence	50	11	134	50%	2 697	1 328
Thionville	35	11	128	31%	3 619	1 637
Poitiers	51	7	126	71%	2 495	1 272
Saint-Nazaire	62	8	126	57%	2 038	1 602
Lorient	41	6	123	46%	3 011	1 305
La Rochelle	40	6	115	67%	2 857	1 758
Montbéliard	49	25	111	24%	2 269	1 139
Maubeuge (d)	47	20	109	27%	2 304	1 647
Creil	30	17	109	33%	3 571	1 399
Angoulême	64	17	108	38%	1 705	1 417
Annemasse (e)	41	18	104	36%	2 523	815
<b>Ensemble (f)</b>	<b>7 430</b>	<b>1 778</b>	<b>29 303</b>	<b>47%</b>	<b>3 252</b>	<b>1 392</b>

a) Sans la partie belge (6,5 millions d'habitants), qui inclut notamment Bruxelles, Anvers et Gand

b) Sans la partie allemande (Kehl, 37 000 habitants)

c) Sans la partie espagnole (Donostia-Saint Sébastien, 425 000 habitants)

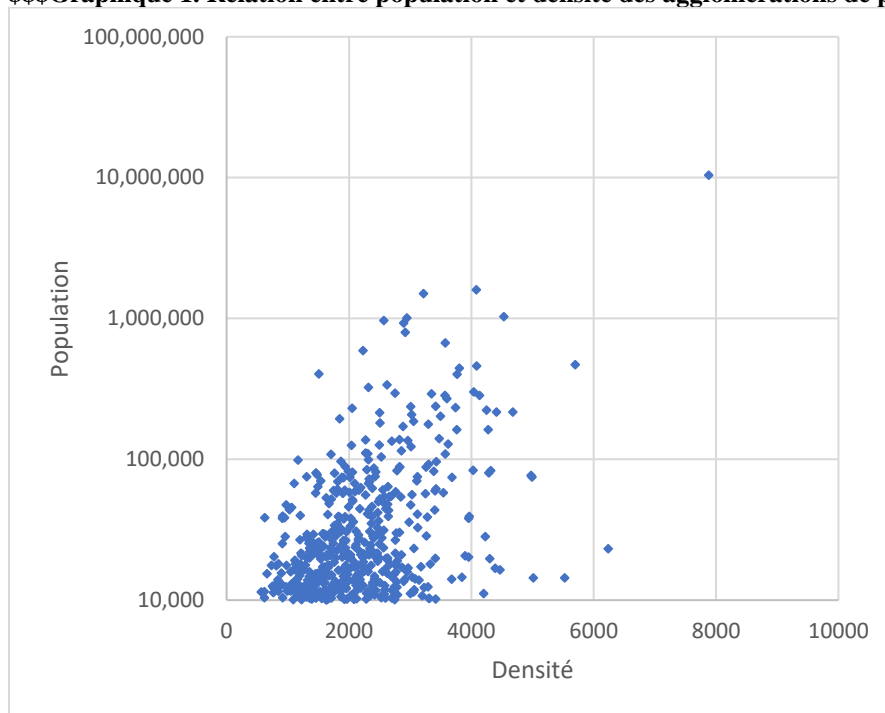
d) Sans la partie belge (Erquelinnes, 10 000 habitants)

e) Sans la partie suisse (Genève, 503 000 habitants) et sans les autres parties de l'agglomération de Genève situés en France (74 000 habitants). Menton (avec Monaco) et Saint-Louis (avec Lörrach en Allemagne et Bâle en Suisse) font également partie d'agglomérations internationales de plus de 100 000 habitants.

Globalement, on observe une corrélation positive entre la densité et la taille démographique des agglomérations. Le graphique 1 montre que le modèle n'est pas linéaire ( $r^2 = 0.226$ ). Cependant, cette relation apparaît nettement lorsqu'on distribue les agglomérations par classe de taille : en dessous de 500 000 habitants, leur densité moyenne décroît en fonction de la masse de population (tableau 3). En outre, le cas de Paris, montrerait à lui seul qu'on ne peut pas caractériser la densité d'une agglomération sans tenir compte de sa taille.

Cependant, la masse de la population n'explique pas tout, comme le révèle la relative faible densité de la classe des agglomérations de 500 000 à 1 000 000 d'habitants, parmi lesquelles on trouve 4 agglomérations du Sud (Nice, Toulon, Toulouse et Bordeaux) ainsi que la conurbation de Valenciennes (tableau 3). De fait, les facteurs géographiques jouent également un rôle important. A effectif de population comparable, les agglomérations du Bassin parisien et de l'Est sont plus denses et plus compactes. Les agglomérations littorales et du Sud, sont au contraire moins denses. Les différences régionales des modes de peuplement sont donc aussi à prendre en compte (Fig. 5).

\$\$\$Graphique 1. Relation entre population et densité des agglomérations de plus de 10 000 habitants

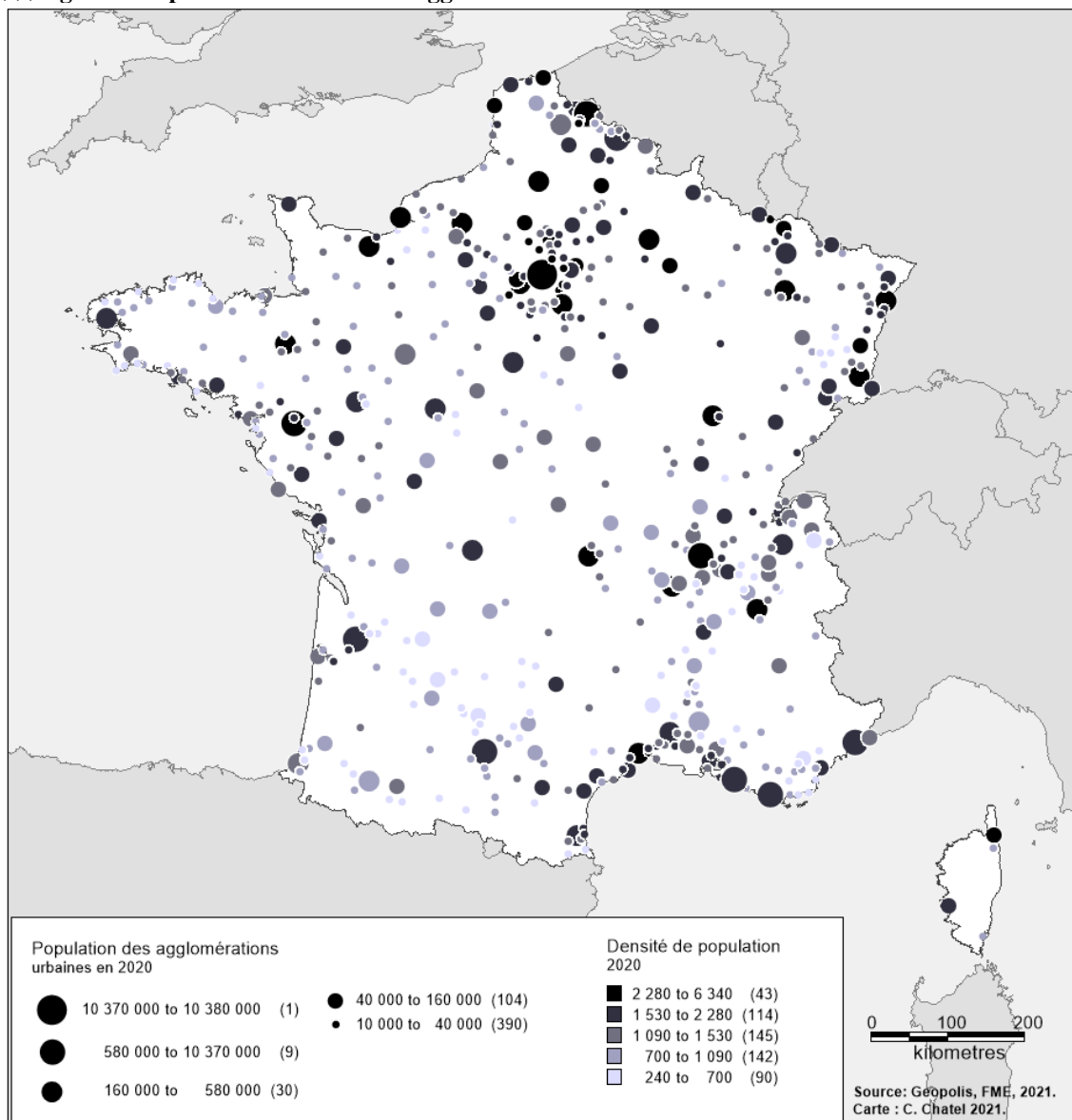


Source : Geopolis, FME, 2021.

\$\$\$Tableau 3. Densité urbaine réelle selon la taille démographique des agglomérations

	Nombre	Densité (hab./km <sup>2</sup> )	Superficie	Population
Agglomération de Paris	1	7 879	1 317	10 374 363
1 000 000 à 1 999 999 habitants	4	3 597	1 428	5 134 122
500 000 à 999 999 habitants	5	2 777	1 421	3 945 918
200 000 à 499 999 habitants	23	3 184	2 127	6 773 274
100 000 à 199 999 habitants	22	2 705	1 137	3 075 775
50 000 à 99 999 habitants	69	2 222	2 184	4 852 616
20 000 à 49 999 habitants	149	1 816	2 431	4 414 038
10 000 à 19 999 habitants	261	1 642	2 189	3 594 086

\$\$\$Figure 5. Population et densité des agglomérations urbaines en 2020



## Structures spatiale et démographique du réseau urbain

Jusqu'à la Révolution, le pouvoir s'appuie sur des « villes » qui captonnent un territoire dont les principales ressources sont agricoles. Sully (1560-1641) déclarait : « *Labourage et pâturage sont les deux mamelles dont la France est alimentée et les vrais mines et trésors du Pérou* ». Les souverains ont su depuis longtemps mettre à profit les conditions naturelles de sols et de climats particulièrement favorables pour l'agriculture, et en particulier pour les denrées de base indispensables à la subsistance quotidienne et au plaisir de la bonne chère : blé, élevage, fruits, légumes, maraîchage, vins, fromages... La France est le berceau d'illustres pionniers de l'agronomie (Bernard Palissy, Olivier de Serres), mais aussi d'innombrables inventions mécaniques et technologiques facilitant le travail et les conditions de vie des agriculteurs. Les Français ont toujours su tirer parti des qualités agraires de leur sol, n'hésitant pas à introduire de cultures dont la production devient emblématique de régions entières, telles la pomme de terre ou la betterave à sucre introduites par Antoine Parmentier à la fin du XVIII<sup>e</sup>. Au XXI<sup>e</sup> siècle, la France reste l'une des grandes puissances agricoles de la Planète. Elle fournit à elle seule 20% de la valeur des productions agricoles des 27 pays de l'U.E. Elle continue à s'imposer comme l'un des tout premiers pays nourriciers de la Planète en s'appuyant sur les secteurs stratégiques de la production alimentaire de base.

Pour comprendre l'organisation spatiale du réseau urbain, il faut commencer par se référer à ce formidable potentiel économique que constitue l'agriculture, et aux conditions d'adaptation que cette activité impose.

### Urbanisation et rythmes célestes

Lorsqu'on évoque la logique spatiale de la localisation des villes, il est difficile d'éviter la théorie des lieux centraux élaborée en 1933 par Christaller<sup>5</sup>. Ce géographe allemand cherchait à déterminer l'emplacement (*Ort* en allemand) optimal des marchés dans un espace homogène. L'optimisation est atteinte lorsque les villes sont situées à égale distance d'un centre plus important, ce qui conduit à les disposer sur chacun des 6 sommets d'un hexagone, le septième étant le centre, une ville plus importante. En effet, selon Christaller, producteurs et consommateurs font des choix rationnels et se déplacent de la manière la plus économique afin de minimiser les coûts et le temps de transport. Dans une économie dominée par l'agriculture, et où les capacités de conservation des produits étaient limitées, chaque agriculteur devait pouvoir écouler régulièrement sa production. De leur côté, les habitants des villes doivent de même être approvisionnés et réapprovisionnés constamment : leur survie dépend des campagnes. Les modes de transports étant lents et les denrées périssables, le territoire devait être idéalement maillé par des places de marchés (*Marktplätze*) accessibles à tout moment et à partir de tout point.

Les fondements théoriques du modèle ont été fortement controversés, dans la mesure où ils ne tiennent pas compte des comportements culturels et psychologiques des populations, de sorte que l'organisation spatiale des sociétés serait surplombée par des lois géométriques immanentes de la Nature. Ce procès idéologique mérite pourtant d'être ré-examiné à la lumière de nouveaux travaux réalisés par des historiens du Moyen-Âge. Ces derniers insistent en effet sur l'extrême rigueur des lois, décret et règlements édictés qui régulent la localisation des places et le jour des marchés. Or ces lois ne sont pas édictées par la Nature... mais bien par le pouvoir central (Arnoux, 2015). Ainsi peut-on avancer, à l'intérieur même du champ des sciences humaines, de nouvelles hypothèses expliquant la disposition hexagonale des marchés autour des villes centrales (*Zentralorten*).

Quel que soit le lieu où le producteur se trouve, il faut qu'un lieu-marché proche soit régulièrement accessible, sous peine de voir ses productions gâchées. Dans ce lieu-marché, viendront s'installer de préférence des activités complémentaires, notamment la réparation, la fabrication et la vente d'outils. À l'échelle de la semaine, cela explique la présence de 6 lieux d'écoulement de base : ils correspondent aux 6 sommets de l'hexagone, le 7<sup>ème</sup> point n'étant autre que le centre qui, selon Christaller, est un marché plus important. On trouvera en effet dans ce dernier une plus grande diversité de biens, des produits et des services plus spécialisés auxquels les gens ont recours plus rarement. Ce lieu central devient de fait un enjeu de contrôle plus important pour le pouvoir. Cet emplacement sera préféré lorsqu'il s'agira d'installer des services administratifs, des équipements facilitant son accès et sa connexion à la fois avec son arrière-pays (*Hinterland*) et avec les niveaux supérieurs de la hiérarchie. Ces activités non agricoles génèrent à leur tour des emplois liés, fournissant des salaires et engendrant des rentes de situation qui s'ajoutent aux besoins communs de la population. Ces activités non agricoles nécessiteront à leur tour la présence d'une population plus instruite. La position d'interface entre différents niveaux d'organisation politique du territoire crée ainsi les conditions propices à l'émergence d'une agglomération urbaine plus importante.

La disposition hexagonale des villes découlerait ainsi du cycle hebdomadaire du calendrier lunaire. Ce rythme du temps serait une adaptation de l'organisation spatiale des sociétés répondant aux contraintes des cycles naturels de l'univers. Loin d'être « naturelle », la disposition hexagonale des marchés sur le territoire est strictement régulée par le souverain, l'administration centrale y puisant en retour des ressources fiscales : en latin, le mot *calendarium* signifie « livre de compte ». Au Moyen Âge, cette régulation royale est si contraignante qu'il est quasiment impossible de déplacer un marché, et surtout d'en changer le jour de la semaine. À ce titre, le modèle de Christaller n'est donc en aucun cas l'expression spontanée d'un déterminisme naturel, mais au contraire le résultat d'une volonté politique. De la même façon, et par extension, on peut relier les principes de spatialisation des établissements humains à des cycles de différentes échelles. Celui, diurne, de l'alternance du jour et de la nuit détermine l'espacement entre les villages. Il est imposé par le temps nécessaire à chaque agriculteur pour se rendre

<sup>5</sup> Voir Géoconfluences : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/lieux-centraux-theorie>

aux champs, y travailler et revenir à son domicile. Il existe également des cycles saisonniers annuels, qui animent les échanges dans de grandes foires, dont certaines persistent encore de nos jours. Ces cycles correspondent aux périodes de semence, de récolte, d'éclosion, de reproduction, de vêlage, de salaison du cochon, etc.

Ce lien très général entre espace et temps ne s'est pas totalement estompé avec l'apparition des moyens de transport modernes. De nos jours, la soumission de l'urbanisation aux cycles saisonniers explique par exemple l'émergence de grandes agglomérations balnéaires sur les littoraux et de stations de villégiature en montagne. Elles abritent une population permanente nombreuse à côté d'un habitat, d'activités, de services et d'équipements qui ne fonctionnent que saisonnièrement. Les exemples des agglomérations urbaines-d'Agde et de La Grande-Motte (incluant Le Grau-du-Roi) montrent que la population varie de 1 à plus de 10 selon les saisons. Ville de moins de 30 000 habitants, Agde a approximativement le gabarit d'une agglomération de 300 000 habitants, soit l'équivalent de celles de Rennes ou de Metz (tableau 4). L'émergence récente d'une multitude d'agglomérations urbaines fondées sur la saisonnalité n'est nullement l'expression de l'immanence de lois « naturelles ». Elle est au contraire largement institutionnalisée par l'Etat, qui organise le rythme des vacances scolaires concernant des millions de familles, institue le système des congés payés, veille à l'accessibilité physique des villes, régule la capacité des équipements publics (hôpitaux, gendarmerie, circulation, etc.) ... et prélève au passage des taxes et des impôts.

**\$\$\$Tableau 4. Capacité d'accueil d'agglomérations urbaines littorales : résidences principales et secondaires**

Nom de l'agglomération	Nombre de résidences principales	Nombre d'habitants résidents	Nombre de résidences secondaires	Capacité d'accueil des résidences secondaires en nombre d'habitants (estimation)	Autres capacités d'accueil en nombre de lits (estimation)
Agde	16 129	<b>29 090</b>	33 193	<b>70 000</b>	<b>200 000</b>
La Grande-Motte	9 630	<b>17 211</b>	35 197	<b>80 000</b>	<b>193 600</b>

Sources : INSEE (2018) et estimations des auteurs basées sur les informations fournies par les chambres de commerce (hôtels, campings, gîtes et chambres d'hôtes).

### **Le pays des villes minuscules**

Ces remarques permettent d'expliquer plusieurs caractéristiques du réseau urbain français. Tout d'abord, le socle rural des villes, qui représentent en quelque sorte les points de capitons du pouvoir et deviennent un enjeu de contrôle au sens large du mot – politique, économique, financier, culturel. Deuxièmement, l'espacement nécessaire entre les villes sur le territoire, en même temps que celle de rareté relative de la ville par rapport aux villages, de grandes villes par rapport aux petites, et ainsi de suite. Et donc, troisièmement, la hiérarchie urbaine, car on conçoit que le schéma de Christaller, qui fait appel à deux niveaux de centralité, peut aisément se superposer à d'autres niveaux lorsque les dimensions du territoire le nécessitent.

La France étant justement le pays le plus étendu d'Europe de l'Ouest cela explique le choix d'un seuil de population minimum particulièrement bas pour définir l'urbain. En 1837, les 909 communes possédant une agglomération d'au moins 2 000 habitants rassemblent seulement 21,4% de la population française. A titre de comparaison, le même seuil appliqué au Royaume de Venise donnerait 77,7% en 1845<sup>6</sup> ; dans la plaine du Pô, 21% de population urbaine correspondraient à un seuil de population minimum de 10 000 habitants.

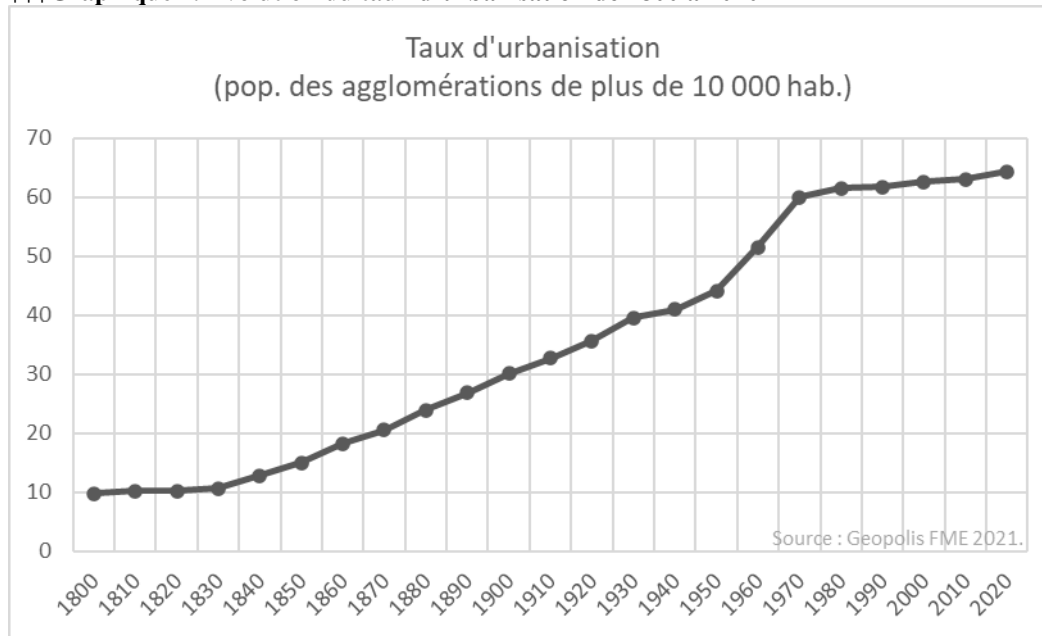
Il faut cependant se représenter ce qu'est, à cette époque une agglomération de 2 000 habitants : elle correspond à un bourg d'environ 400 maisons, soit schématiquement un carré de 20 x 20 maisons. En outre, dans les régions où la terre est moins fertile, beaucoup de bourgs de marchés français sont encore plus petits. Malgré cette tentative de rapprocher la « ville » du monde rural en abaissant le seuil quantitatif minimum de la définition statistique de l'urbain, la France reste un pays profondément rural. En termes de mode de vie, d'économie et de société, ce seuil semble aujourd'hui devenu obsolète même s'il n'existe pas de norme dans ce domaine. En 2020, l'intégration de la population de près de 1 900 agglomérations comptant de 2 000 à 10 000 habitants introduit 10,2 millions d'habitants et 3 200 communes supplémentaires dans la population « urbaine » de la France. C'est ce qui permet au niveau

<sup>6</sup> *Compartimento territoriale delle provincie dipendenti dall'I.R. Governo Veneto*, Pubblicato col dispaccio 40285-3945 del 2 novembre 1845, Venezia, Andreola tipografo guberniale, 1846. Archives Geopolis, FME, 2021.

d'urbanisation officiel d'atteindre 80% selon les chiffres officiels de l'INSEE. Notons qu'il faut donc additionner près de 1 800 agglomérations de 2 000 à 10 000 habitants pour atteindre une population équivalente à la seule agglomération parisienne.

Au seuil de 10 000 habitants recommandé par *Geopolis*, le niveau d'urbanisation de la France n'atteint que 64.1%. La barre des 50%, symbolique d'une « majorité de population urbaine » n'a été franchie qu'à la fin des années 1950 (Graphique 2), soit environ un siècle après le Royaume-Uni et les pays du Bénélux, un demi-siècle après l'Allemagne, 20 ans après l'Italie et même 10 ans après l'Espagne.

\$\$\$Graphique 2. Evolution du taux d'urbanisation de 1800 à 2020



### Une trajectoire démographique originale

Les conditions agricoles favorables qui prévalent sur le territoire français se traduisent par une population nombreuse. Depuis le Moyen Age, et jusqu'à la veille de la Révolution, la France a fait figure de géant démographique dans l'ouest de l'Ancien Monde (Dupâquier, 1988) Par conséquent, même si son niveau d'urbanisation est faible, l'effectif de la population globale suffit à expliquer, en valeur absolue, la présence d'un grand nombre de villes de toutes tailles qui maillent un vaste territoire.

Cependant, la prééminence démographique de la France va rapidement disparaître au XIX<sup>ème</sup> siècle. Alors que les progrès technologiques, économiques et sanitaires liés à la révolution industrielle vont entraîner partout ailleurs une formidable croissance démographique et urbaine, la population française, portée par une natalité en baisse, va ralentir au moment où celle de tous les autres pays industriels accélère. Dès le dernier quart du XIX<sup>ème</sup> siècle, les naissances remplacent à peine les décès. En 1904, le géographe A. Moniot écrit : « Pendant qu'on enregistre 10 naissances en France, on en compte 265 en Allemagne. La France arrivera péniblement à son 40ème million quand l'Allemagne en aura 80. Quelle sera alors la situation politique, militaire et commerciale de la France vis-à-vis des grandes puissances ? Quel sera son degré d'influence dans les conseils de l'Europe » (Moniot, 1904). En Angleterre, 8,3 millions d'habitants avaient été recensés en 1801, contre 29.4 en France. 150 ans plus tard, les deux nations sont pratiquement à égalité, avec respectivement 41 et 42 millions d'habitants.

Or la croissance démographique d'un pays est un formidable accélérateur de la transition urbaine. La combinaison entre croissance démographique active en effet simultanément trois scénarios :

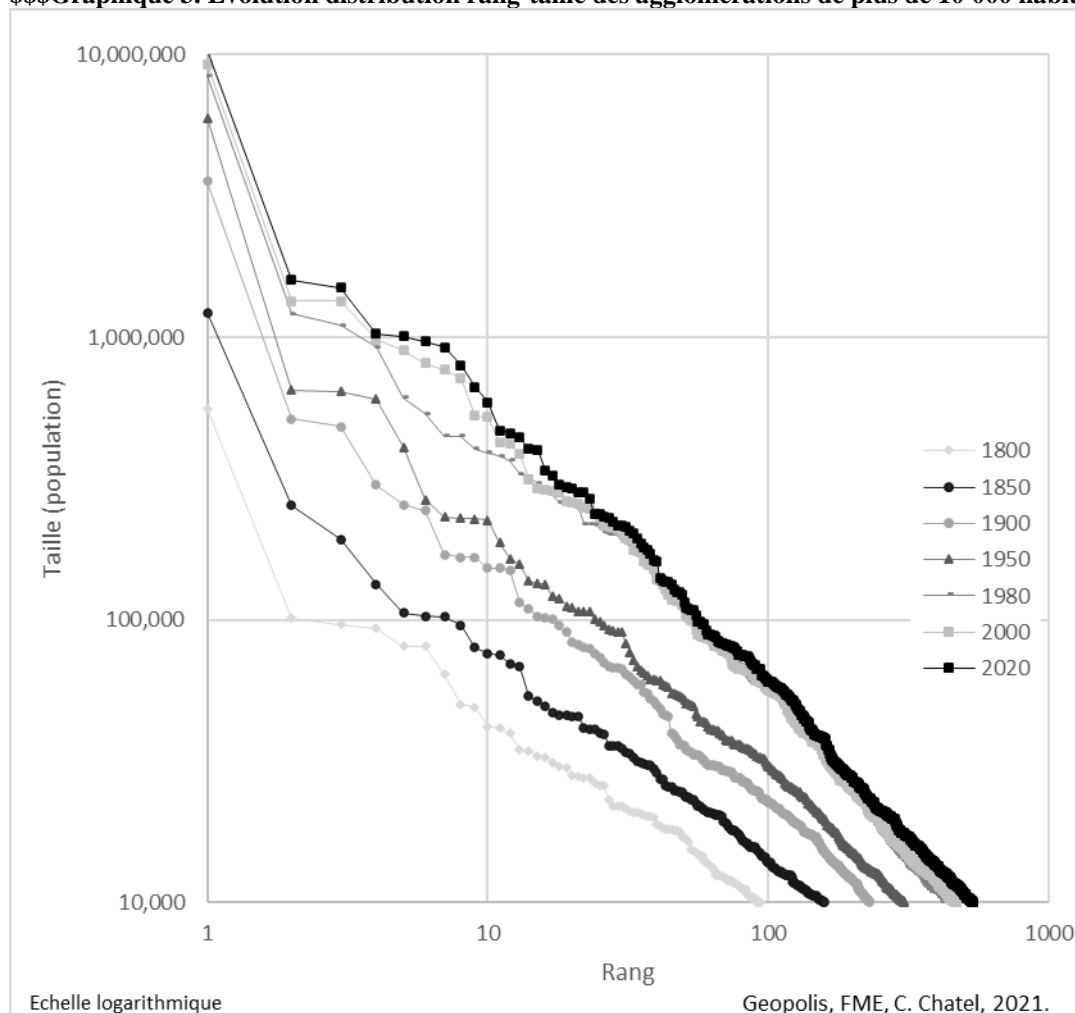
- (1) l'accroissement *in situ* de la population des villes existantes provoque leur densification, puis l'étalement spatial de leur agglomération. ;
- (2) en s'étalant, cette dernière absorbe des villages dont la population, sans même avoir migré, se retrouve reclassée dans la catégorie urbaine tout en étant soustraite de la catégorie rurale. De nos jours, les anciens noyaux villageois des communes de banlieue restent encore bien visibles dans le tissu des grandes agglomérations ;

(3) par ailleurs, de nouvelles agglomérations urbaines émergent à partir des gros bourgs dans les campagnes, contribuant à densifier le semis des villes sur le territoire. Statistiquement, le reclassement urbain est repéré par le franchissement du seuil statistique de population minimum fixé par la définition de l'urbain. Economiquement et socialement, l'augmentation de la masse démographique entraîne une transformation qualitative des modes de vie, de l'habitat et de l'économie, avec une part de plus en plus importante d'emplois non liés à l'agriculture.

Du lendemain de la Révolution française à nos jours, le système urbain croît donc dans toutes ses dimensions, par le haut et par le bas : les grandes agglomérations sont de plus en plus peuplées et les agglomérations urbaines de plus en plus nombreuses. Une partie de cette croissance est liée à l'exode rural, mais une autre à un simple changement de catégorie, par absorption ou reclassement d'anciens établissements humains non urbains. Or, plus le niveau d'urbanisation augmente, plus la part restante - la population rurale exprimée en pourcentages - diminue. Le monde rural disparaît statistiquement de deux façons, l'une par exode rural, l'autre par reclassement *in situ* dans la catégorie urbaine.

Le graphique 3 illustre cette distribution très générale de la croissance à tous les niveaux du système urbain. De 1800 à 2020, le volume de population urbaine est passé de 2,7 à 42,1 millions d'habitants, soit une multiplication par 15,5 (+1 450%). Le nombre d'agglomérations total, pour sa part, a cru moins vite ( $\times 5,7$ ), ce qui indique un renforcement de la hiérarchie.

\$\$\$Graphique 3. Evolution distribution rang-taille des agglomérations de plus de 10 000 habitants



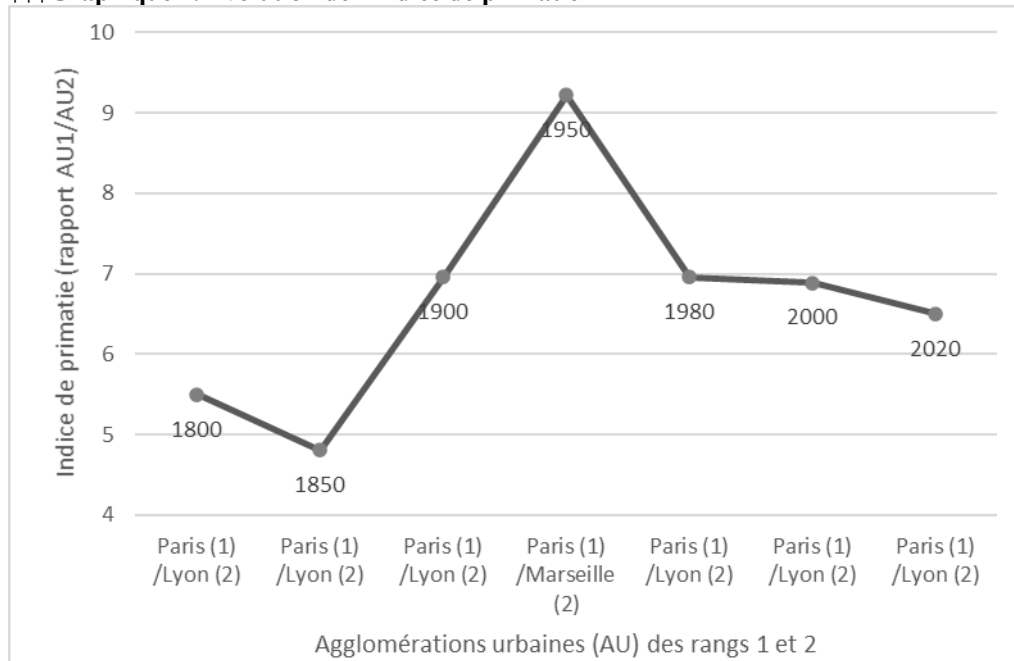
### Les déterminants de la hiérarchie urbaine

Le phénomène le plus remarquable est la relative conservation de la forme de la courbe représentant la hiérarchie de l'ensemble des agglomérations françaises, qui a résisté à ces formidables bouleversements quantitatifs. Même si la hiérarchie urbaine s'est renforcée, une certaine proportionnalité a survécu entre



les effectifs de population des agglomérations. En particulier, la primatie de Paris sur les grandes agglomérations secondaires reste écrasante, même si après un pic en 1950, elle diminue. Malgré tout, cette primauté est d'autant plus remarquable que les deuxième et troisième agglomérations, Lyon et Marseille, restent les mêmes, évoluant au coude-à-coude, en dépit de tous les bouleversements qu'a connu le pays (Graphique 4.).

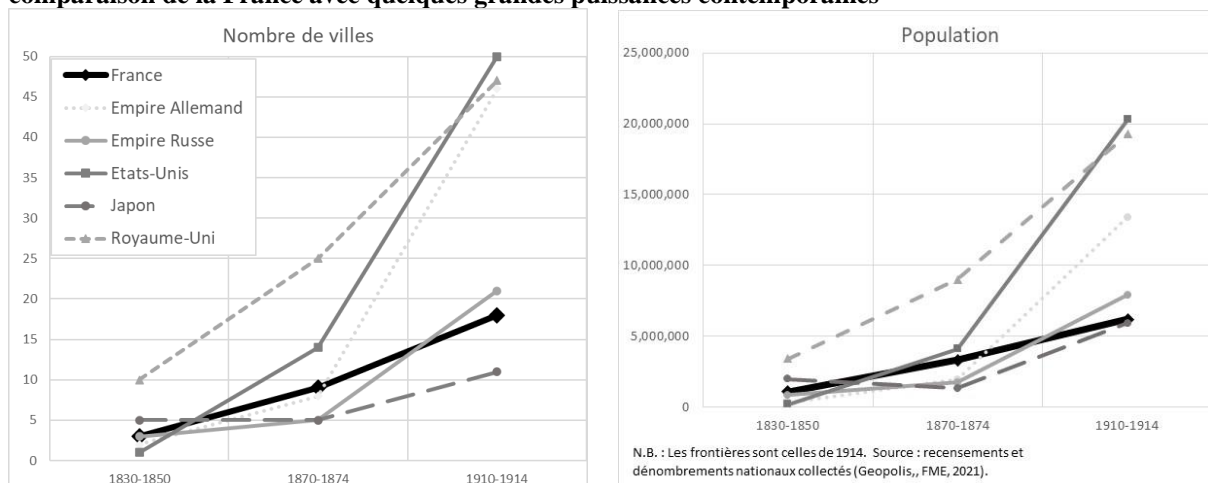
\$\$\$Graphique 4. Evolution de l'indice de primatie



### La faiblesse de la strate des grandes villes

Si le choix stratégique français d'un seuil quantitatif de population urbaine très bas permet de remonter les chiffres à un niveau plus conforme aux représentations des ambitions d'une grande puissance, il ne permet en revanche pas de masquer le déficit des grandes villes. Le Royaume de Prusse ne comptait que 4 villes de plus de 100 000 habitants en 1871, contre 9 en France. En 1911, la Prusse en compte 33 et la France seulement 18. Une comparaison avec les grandes puissances industrielles du monde occidental rend compte du déclin relatif des grandes villes françaises (Graphique 5), même si leur population augmente de manière inédite au XIX<sup>ème</sup> siècle.

\$\$\$Graphique 5. Evolution du nombre et de la population des villes de plus de 100 000 habitants : comparaison de la France avec quelques grandes puissances contemporaines



Il est classique d'attribuer cette caractéristique à la position prédatrice de Paris qui capterait à son profit les ressources du pays. Ceci remet en cause le système centralisé du pouvoir. Certains économistes ont cependant opposé que Paris est en même temps la locomotive de l'économie et de la société française (Prud'homme, 1996). Quelques comparaisons internationales permettent de nuancer ce débat.

La population de l'agglomération parisienne a été multipliée par quatre entre 1840 et 1910 : à l'échelle du pays cette concentration est donc indéniablement inédite tant par son ampleur que par sa rapidité. Toutefois, ce score est strictement identique à Londres, et très inférieur à Berlin. S'il est supérieur à Rome et à Madrid, c'est parce que l'Italie et l'Espagne n'entreront que tardivement dans la Révolution industrielle.

Il est donc intéressant de comparer la croissance des autres grandes agglomérations de ces pays, Marseille et Lyon, étant les seules agglomérations à avoir dépassé les 500 000 habitants en 1910 (tableau 5). En pleine période coloniale, la population de Marseille a été multipliée par 3.6. C'est plus que Lyon (2.6), mais très inférieur à la moyenne des grandes agglomérations des autres pays (5.5). Seule, Naples fait moins que Lyon.

La proportionnalité de la croissance des agglomérations montre ainsi qu'il y a moins un surdéveloppement de Paris, qu'une timidité du développement des grandes agglomérations dites à l'époque « de Province » et appelées aujourd'hui métropoles « en régions ». La population urbaine française est donc nombreuse, mais la strate des métropoles régionales reste jusqu'à nos jours sous-dimensionnée.

**\$\$\$Tableau 5. Evolution de la population des agglomérations de plus de 500 000 habitants en 1910 dans les grands pays européens : capitales et autres agglomérations**

	1840	1910	<i>Multiplicateur</i>		1840	1910	<i>Multiplicateur</i>
Capitale				Autres agglomérations			
Paris	1 022	4 106	4.0	Lyon	205	536	2.6
				Marseille	152	547	3.6
Capitales				Autres agglomérations			
Londres	1 795	7 199	4.0	Birmingham	179	1 586	8.9
				Manchester	319	1 997	6.3
				Newcastle	69	508	7.4
				Leeds	157	518	3.3
				Sheffield	122	517	4.2
Rome	169	507	3.0	Milan	146	683	4.7
				Naples	410	737	1.8
Berlin	359	3 683	10.3	Hambourg	205	1 360	6.6
				Munich	126	597	4.7
				Francfort	87	565	6.5
				Dresde	113	806	7.1
				Leipzig	86	700	8.1
Madrid	216	655	3.0	Barcelone	167	600	3.6
Moscou	349	1 600	4.6	St-Pétersbourg	470	1 906	4.1
Moyenne			5.0	Moyenne			5.5

Source : Geopolis, FME, 2021 (populations exprimées en milliers).

### **Métropoles régionales : le retour des « bonnes villes » ?**

Après deux guerres mondiales, qui ont vu s'affronter les grandes nations européennes, les politiques occidentaux décident de construire un nouvel ensemble politique transnational basé sur la coopération économique et l'ouverture internationale des échanges. Le centralisme à la Française, conduisant à la concentration des pouvoirs dans la capitale, est la structure à abattre et à remplacer par des régions qui seront idéalement pilotées par des « métropoles d'équilibre ». 22 régions sont créées en 1956, érigées en collectivités territoriales en 1982. Cependant, malgré une nouvelle phase de croissance démographique et urbaine durant les « 30 glorieuses », le pouvoir se trouve de nouveau confronté à la faiblesse de la strate des « grandes agglomérations » héritée des périodes précédentes. Besançon et Poitiers dépassent à peine les 100 000 habitants en 1980, 5 autres avaient moins de 200 000 habitants

(Reims, Metz, Caen, Limoges et Amiens). La réforme de 2015 portant le nombre régions à 13 a permis d'éliminer ces 7 « métropoles » de la catégorie de capitale régionale.

Même en jouant sur les définitions, la strate des métropoles régionales reste donc difficile à identifier. L'inflation des nouvelles définitions visant à élargir les villes à des aires fonctionnelles plus larges (ZPIU, ZAU, ZAAV, FUA) permet de regonfler les effectifs, mais par effet de proportionnalité la hiérarchie ne change guère. Il est cependant intéressant de noter une évolution du vocabulaire avec le zonage statistique français en Aires d'Attraction des villes (ZAAV) et celui, Européen, en « Cities ». La résurgence du mot « ville », oublié depuis longtemps par les catégories statistiques nationales, invite à suivre une piste qualitative.

Si l'on réfère à l'Histoire de France, on constate que la notion de « ville » n'a pas été définitivement abandonnée en 1789. Elle réapparaît en effet très vite sous les régimes du Consulat, de l'Empire et la Restauration, avec l'actualisation d'une notion emblématique de l'Ancien Régime : celle de « Bonne Ville ».

Une liste de 24 « bonnes villes », dont 5 se trouvent de nos jours hors des frontières (Bruxelles, Genève, etc.), est en effet dressée le 8 fructidor an X (26 août 1802). Le statut est certes largement honorifique, mais il est loin d'être anecdotique. En effet, il vise à définir la liste des maires qui ont le privilège d'assister à certains événements, tel que le couronnement du souverain. De plus, l'ordre de la liste correspond à un ordre de préséance. La « bonne ville » renvoie explicitement à « un système de relations » entre le pouvoir centralisé et les villes majeures du pays (Mauduech, 1972). Elle vise donc non pas la population du petit peuple des villes sélectionnées, mais son élite, un siège politique.

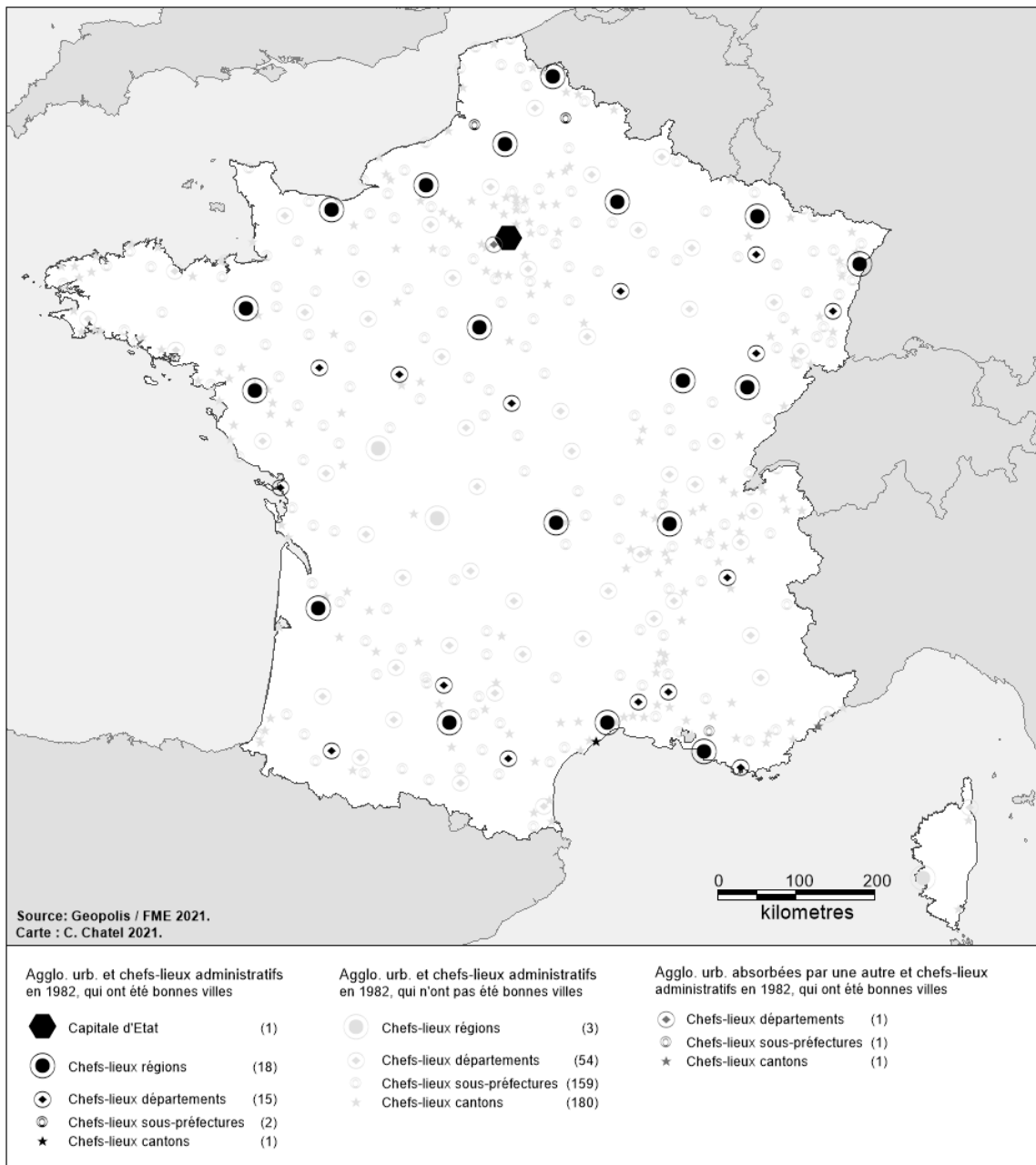
Or, on ne peut s'empêcher de constater, non seulement que le taux de correspondance avec les « métropoles d'équilibres » du XXI<sup>ème</sup> siècle est voisin de 90%<sup>7</sup>, mais que, de plus, l'ordre de préséance des bonnes villes de 1802 est quasiment identique à la hiérarchie démographique des principales agglomérations françaises actuelles.

On entrevoit ici l'un des éléments de la structure profonde de la hiérarchie de l'armature urbaine française. Les lieux du pouvoir restent sans surprise identiques, et presque dans le même ordre : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Rouen, Toulouse, Strasbourg (Fig. 6) ... Ce rapprochement vérifie en même temps l'hypothèse théorique et méthodologique selon laquelle la notion de « ville » est bien politique. C'est un lieu de contrôle politique du territoire où interagissent les différentes échelles du pouvoir, à l'image des points de capitons qui servent à stabiliser l'étendue d'un tissu recouvrant une surface. Ce système d'échange montant et descendant est répliqué aux niveaux inférieurs de la hiérarchie, comme le suggère également le modèle de Christaller. Il donne des villes de moindre importance proportionnellement à l'enjeu qu'elles représentent sur l'échiquier du pouvoir. Autour de ces points de capiton, vont s'accumuler avec plus ou moins de succès des éléments urbains : édifices, population, activités industrielles, équipements, administrations, services, commerces. L'Eglise romaine va adapter sa géographie administrative à celle de l'Etat : chaque préfecture de département se voit dotée d'un évêché. Les banques et les industries privées vont également rechercher la proximité spatiale avec le pouvoir public, contribuant à concentrer les emplois et la population. Ainsi vont se développer les agglomérations urbaines, avec plus ou moins de succès et d'adéquation au système politique.

---

<sup>7</sup> Malgré des demandes répétées, Limoges et Poitiers (qui seront plus tard capitales des régions Limousin et Poitou-Charente, supprimées en 2015), ne furent jamais acceptées dans la liste des bonnes villes.

\$\$\$Figure 6. « Bonnes villes », métropoles d'équilibres et autres relais du pouvoir central



### Hierarchie urbaine et architecture des lieux de pouvoir

Tandis que la majorité des pays d'Europe vont conserver des statuts politiques et administratifs différenciés entre « villes » et « communes » ou « villages », la France révolutionnaire, une et indivisible, entend pour sa part imposer un statut unique et égal à tous les niveaux hiérarchiques des divisions administratives : départements, arrondissements, cantons, communes. La Déclaration de 1789 précise que les distinctions sociales entre individus « *ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune* ». Appliquées à la hiérarchie des divisions administratives du pays, ces distinctions permettent de légitimer l'autorité d'un chef-lieu sur l'ensemble de sa circonscription, proportionnellement à son niveau hiérarchique.

L'architecture fonctionnelle du réseau urbain justifiée moralement par la notion d'utilité commune introduit nécessairement des inégalités. Elles sont cependant masquées par l'utilisation d'une approche statistique objective et purement matérielle de l'urbain, et qui ne tient nullement compte du statut fonctionnel des villes.

Pour vérifier la relation entre croissance urbaine et sièges géographiques du pouvoir, il suffit d'appliquer à tous les recensements la définition de l'agglomération urbaine, mais sans appliquer a priori de seuil de population minimum, et de classer les résultats en fonction du niveau hiérarchique du chef-lieu. Ce croisement entre données quantitatives et qualitatives permet par itérations successives d'isoler 5 échantillons. On commence par isoler l'agglomération parisienne (a), siège de la capitale nationale. Dans l'échantillon restant, on sélectionne ensuite les agglomérations qui se sont formées autour des sièges de préfectures départementales (b). On procède ensuite de même avec les chefs-lieux d'arrondissements (sous-préfectures), les catégories précédentes étant donc déjà éliminées (c), puis avec les agglomérations des chefs-lieux de canton (d). Le dernier échantillon est celui des communes banales incluses dans aucune agglomération précédente (e).

La totalité des communes françaises peut ainsi être classée sans se préoccuper d'un quelconque seuil quantitatif de population urbaine, mais en tenant seulement compte du fait qu'elle peut être agglomérée à un chef-lieu. Ainsi, une commune agglomérée à une date à une agglomération dont la ville-centre est préfecture de département, sera classée dans la catégorie (b).

Le résultat montre de façon extrêmement claire que la concentration « urbaine » a été proportionnelle à la position de pouvoir qu'occupait la ville-centre dans le système hiérarchique politico-administratif de l'Etat centralisé (tableau 6). L'agglomération parisienne concentrait 2,89% de la population française en 1800. Son poids passe à 16,23% en 1970, soit une multiplication par 5,6. Les chefs-lieux de département voient leur poids relatif multiplié par 2,9, soit une attractivité presque exactement moitié moindre. Ensuite, la part relative des sous-préfectures d'arrondissements a été multipliée par 2, puis celle des simples chefs-lieux de cantons reste pratiquement inchangée pendant 170 ans. Enfin, l'immense bataillon des communes sans fonction perd la moitié de son poids démographique.

La progression est presque parfaitement géométrique du haut en bas de la pyramide. Une progression géométrique parfaite donnerait certes les valeurs [0.5, 1, 2, 4, 8]. Cependant, si la géographie humaine n'est pas une science, il est rare de rencontrer un processus d'une telle régularité dans l'ensemble des sciences humaines et sociales. Même imparfaite, cette relation est remarquable si l'on prend en compte, d'une part, la diversité et des dimensions vastes spatiales du territoire français, ainsi que l'inégale répartition spatiale des ressources sur le territoire. Elle l'est encore plus si l'on considère la longueur de la période, théâtre de gigantesques bouleversements économiques, technologiques, sociaux et démographiques. Enfin elle est stupéfiante si on tient compte de la diversité des régimes politiques qui se sont succédé (cinq républiques, deux empires, une restauration, une occupation étrangère...). En fait, cette dernière remarque illustre la fameuse phrase du film *Le Guépard* (1963) de Visconti, adapté du roman éponyme (1958) de Giuseppe Tomasi di Lampedusa : « Il faut que tout change pour que rien ne change ».

\$\$\$Tableau 6. Croissance de la population des agglomérations françaises selon la position de la ville-centre dans la hiérarchie des fonctions d'encadrement administratif

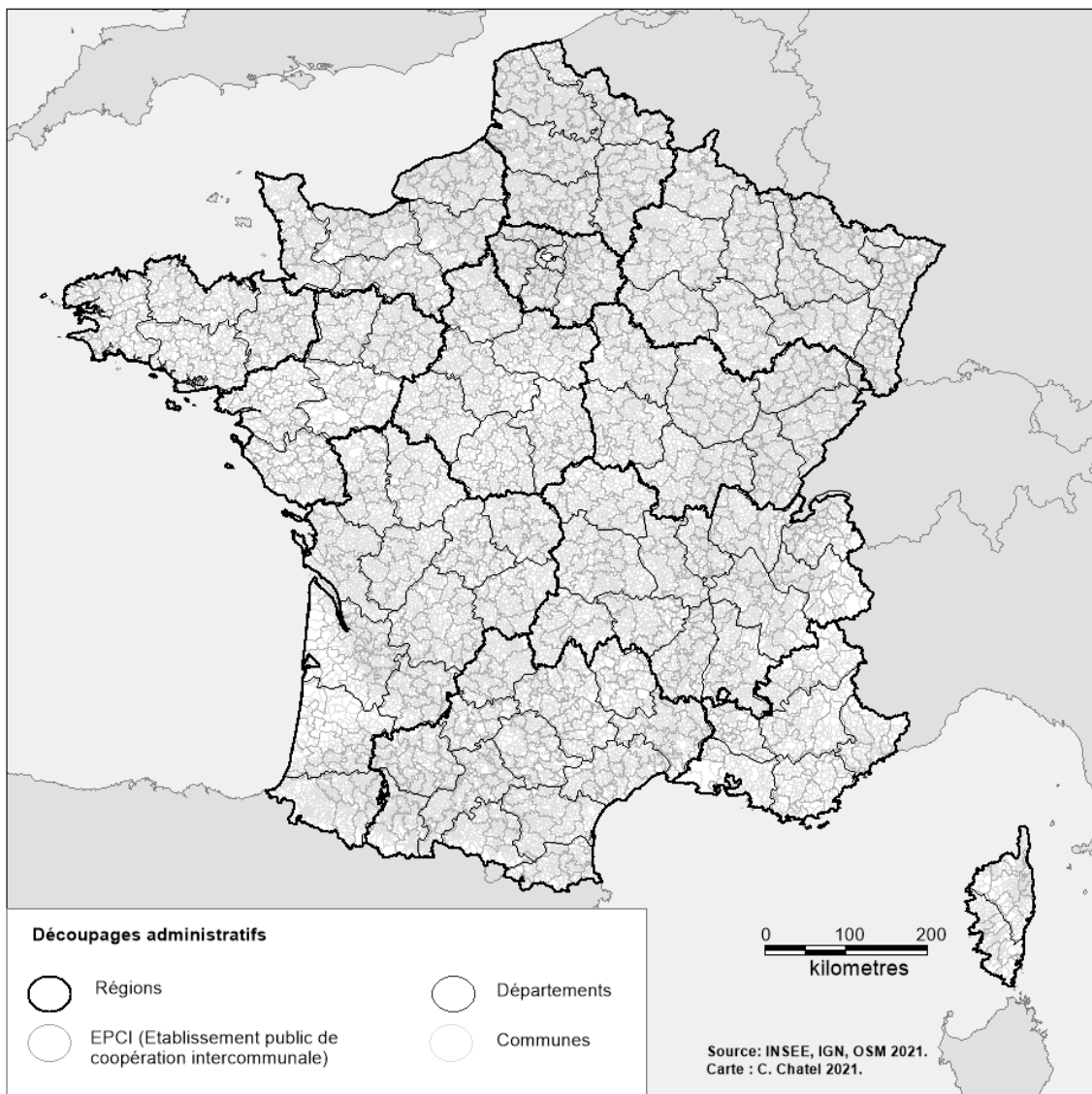
Fonction la plus élevée de la ville éponyme	Part dans la population de la France (%) (2)						Evolution 1850-1970	Evolution 1970-2010
	1800	1850	1910	1950	1970	2010		
Capitale nationale	2.89	4.43	11.20	14.93	16.23	14.78	x 5.62	-9%
Chefs-lieux de département	8.43	10.18	16.58	20.73	24.47	22.94	x 2,90	-6%
Chefs-lieux d'arrondissement	6.21	6.91	10.10	11.27	12.61	10.69	x 2.03	-15%
Chefs-lieux de canton	17.00	16.91	16.49	16.24	16.44	16.55	x 0.97	+1%
Communes sans fonction	65.47	61.57	45.65	36.82	30.24	35.04	x 0.46	+16%
<b>Total (3)</b>	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00		

Notes : (2) territoire constant dans les frontières actuelles ; (3) la somme peut ne pas correspondre exactement à 100% en raison des arrondis. Le niveau « chef-lieu de région », créé seulement en 1982 et déjà remanié en 2016, a volontairement omis du tableau pour absence de significativité. Source : Geopolis, FME, 2021.

Le second enseignement du tableau 6 réside dans l'inversion historique de ces tendances : à partir de 1970, on voit en effet le poids des chefs-lieux des catégories supérieures de la hiérarchie s'affaïsser, au profit quasi exclusif des communes sans aucune fonction. Le niveau le plus touché par la baisse est celui des sous-préfectures de départements. Rappelons qu'il s'agit d'une représentation relative, donnée en pourcentages, et non d'une valeur absolue : les agglomérations liées aux plus hautes fonctions d'encadrement continuent à croître, mais plus faiblement que les communes sans fonction. Tout se passe comme si, après 1968, les dynamiques du peuplement se désolidarisaient avec les schémas de l'autorité qui dominaient depuis près de deux siècles. Les scénarios prospectifs proposés par la Datar dans

« France 2020 » et surtout, plus récemment « Territoires 2040 », ne représentent pas un territoire français intégré : la répartition des villes et de la population crée plutôt de nouvelles solidarités territoriales. La refonte des régions en 2015, les fusions de communes avec la création de communes nouvelles (Bideau, 2019), le renforcement des pouvoirs des EPCI (Etablissement public de coopération intercommunales) ou encore du Grand Paris depuis les années 2000, confirment cette volonté politique qui tend à favoriser les niveaux administratifs nouveaux (n2 et n4) au détriment des niveaux établis avec l'Etat centralisé et jacobin (n1, n3, n5) (figure 7). « Parmi les scénarios de Territoires 2040, aucun ne prend véritablement le risque de dessiner un nouveau compromis social, pour ne pas dire un nouveau modèle de société à l'horizon d'une génération. [...] Ainsi, le principe de communauté parcourt plusieurs scénarios des différents systèmes spatiaux (dont « les communautés incertaines » et « les archipels communautaires »), mais non sans un certain malaise : s'agit-il de la défaite du compromis social et de son expression républicaine, ou au contraire de la configuration motivante d'un nouveau vivre ensemble ? Plus de communautés : la pire ou la meilleure des hypothèses ? » (Vanier, 2015).

\$\$\$Figure 7. Les découpages administratifs en concurrence



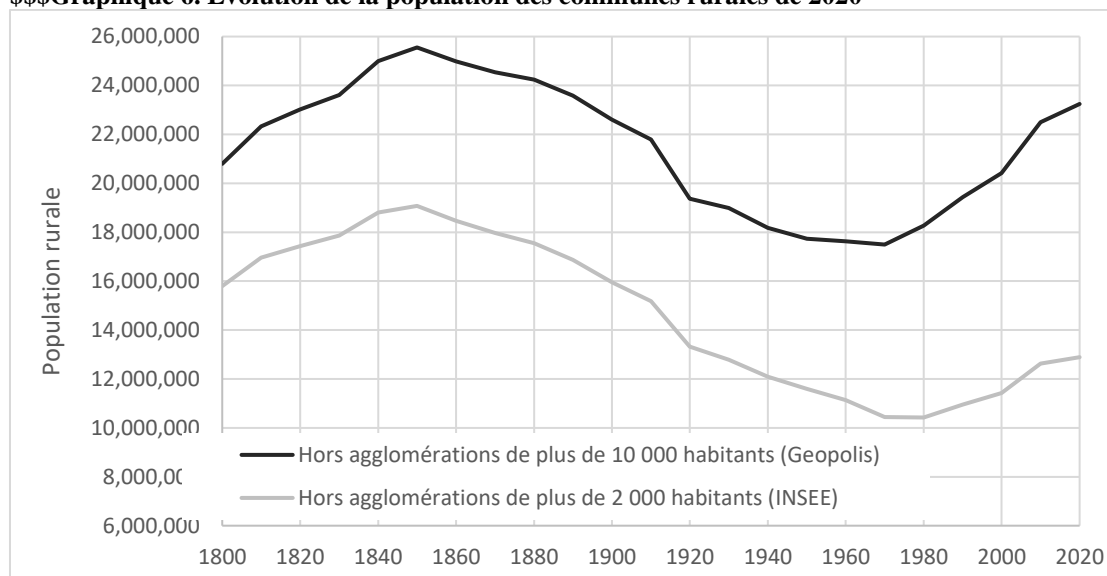
## Déclin des villes, croissance des banlieues

### La ruralité de la France

Après 1970, la géographie de la population se désolidarise donc de celle du pouvoir. Cette bifurcation dans l'évolution du système urbain français peut également être mis en valeur par une autre mesure :

l'évolution de la population des communes situées hors de toute agglomération urbaine en 2020 (Graphique 6). Quel que soit le seuil minimum de population urbaine utilisé - 2 000 habitants selon l'INSEE, 10 000 selon Geopolis -, la courbe remonte en 1970, après avoir fléchi continûment depuis 1850. Ce phénomène dénote le repeuplement des communes rurales après 120 années d'abandon continu. Il touche des communes très petites, dont la population médiane avait atteint un plancher de 298 habitants en 1968.

**Graphique 6. Evolution de la population des communes rurales de 2020**



NB : Echantillon : communes et communes déléguées dans leurs limites de 2020. Sources : recensements de la population, Archives Geopolis, FME, 2021.

C'est cette nouvelle dynamique que les zonages statistiques tentent de réincorporer dans les nouvelles définitions statistiques des zonages urbains. Avec la définition des ZPIU en 1962, on voit apparaître, parmi les catégories de territoire, l'oxymore « rurbain », peu à peu remplacé par le néologisme « péri-urbain » avec le zonage en aires urbaines de 1990.

Le repeuplement n'est évidemment pas le fait des agriculteurs, dont le nombre s'est effondré, mais une réappropriation des campagnes par des catégories variées de population : retraités, inactifs mais aussi artisans, cadres et employés travaillant dans une agglomération urbaine proche en favorisant les navettes domicile-travail, ou alors utilisant le télétravail. La motivation de leur choix résidentiel est débattue. La plupart des intéressés revendiquent un choix délibéré au profit d'un art de vie cherchant à profiter d'un espace résidentiel plus calme et plus vaste. Certains sociologues voient dans cet argument l'expression d'une fausse-conscience des intéressés : ce choix aurait été dicté par les prix beaucoup plus bas de l'accès au logement. Les deux arguments ne s'excluent pas, mais ils méritent une fois de plus d'être mis en perspective avec l'hypothèse de la ruralité de la population française.

En prenant un peu de recul historique sur ce phénomène, on peut mettre en rapport l'étonnante baisse de la natalité française au XIX<sup>ème</sup> siècle, au moment où elle s'accroît dans tous les pays en voie d'industrialisation. A. Landry au tout début du XX<sup>e</sup> siècle avance plusieurs arguments pour expliquer ce qu'il appellera la Révolution démographique : affaiblissement du sentiment religieux, transformation des techniques, généralisation de l'instruction, urbanisation... (Girard, 1982). Néanmoins, la baisse de la natalité en France renvoie à un phénomène anthropologiquement profond, dans la mesure où « la maîtrise croissante de la procréation » (Longone, 1969) se loge dans l'intimité de la vie des couples. Il s'explique selon A. Landry par l'association originale entre hédonisme et utilitarisme propre au régime démographique contemporain : « la raison se substitue à l'instinct ». On retrouve le souci de bien éduquer les enfants, leur permettre une ascension sociale, ainsi que des préoccupations égoïstes. Alors que, dans le régime ancien, le nombre d'individus dépendait des subsistances, et que, face à une forte mortalité, le grand nombre d'enfants était un moyen pour assurer la perpétuation du groupe, dans le régime contemporain, la production alimentaire a extraordinairement progressé et, pour la première fois, la « natalité échappe aux seuls impératifs vitaux pour être soumise à des facteurs psychologiques »

(Girard, 1982). La population rurale, majoritaire alors, n'a plus besoin d'une nombreuse progéniture. Cette hypothèse n'est pas sans faire échos à l'Article Premier de la Déclaration de 1789, qui, rejetant le Dieu chrétien, se réfère à une notion déroutante : celle du « bonheur commun ». Un bonheur qu'immortalisera plus tard Charles Trénet dans une chanson connue de tous les Français : « *Douce France, cher pays de mon enfance, bercée de tendre insouciance, gardée dans mon cœur* », et dont les paroles évoquent non pas l'esthétique ostentatoire de la ville, mais « *Mon village au clocher, aux maisons sages / Où les enfants de mon âge / Ont partagé mon bonheur* ». Jusqu'à J. Chirac, tous les présidents de la république se doivent d'afficher une double appartenance à un terroir et à la capitale.

Si les Français, majoritairement ruraux jusqu'en 1960, sont plus hédonistes que leurs voisins européens, ce n'est pas seulement parce que les conditions naturelles sont plus clémentes pour l'agriculture. C'est aussi parce que le système d'encadrement territorial, en multipliant les micro-villes, a fluidifié les rapports entre la petite bourgeoisie urbaine et le reste de la population. On effectue ses études primaires à l'école primaire, passe son Certificat de Fin d'Etudes au chef-lieu de canton, son brevet au chef-lieu d'arrondissement, son baccalauréat au chef-lieu de département, et les diplômes des Grandes Ecoles à Paris : l'étagement des fonctions, jamais remis en cause pendant près de deux siècles, offre des ressources proportionnelles aux ambitions. L'individu migre du bas vers le haut de la hiérarchie, mais jamais les lieux. Ceux-ci n'acquièrent pas de nouvelles fonctions ni n'offrent de nouvelles opportunités. L'ascension sociale d'un Français s'effectue principalement au prix d'une migration individuelle. Plusieurs auteurs ont pu démontrer ainsi la gentrification à Paris et l'éviction progressive de catégories socio-professionnelles populaires (Pinçon, Pinçon-Charlot, 2004), tandis que les trajectoires sociales ascendantes sont favorisées à Paris, dans une moindre mesure en Ile de France (Bonvalet et al., 2010), et dans quelques régions dynamiques de France (Dherbécourt, 2015).

Avec l'innovation en matière d'agronomie de techniques et de mécanisation, l'augmentation de la productivité peut assurer aux agriculteurs un niveau de vie décent, en comparaison avec la plupart des pays voisins. Avec le chemin de fer et grâce aux bien nommés cantonniers, la plupart des communes sont bien reliées à un petit centre proche. Durant la révolution industrielle, hormis dans quelques régions enclavées de montagne, les paysans français vivent plutôt bien, sans ostentation mais sans avoir à affronter la misère et la famine. Contrairement à leurs voisins, très peu de français émigreront dans les Nouveaux Mondes ou dans les villes industrielles du nord de l'Europe.

Les campagnes se dépeuplent certes pendant 120 ans, mais si lentement et pendant si longtemps, que l'érosion finit par être perçue comme partie prenante de la structure du peuplement. Pour des individus nés, par exemple, dans un village des années 1950, cela fait 4 à 5 générations que l'on assiste à la fermeture progressive des petits commerces, de la Poste, des classes, puis de l'école.

Les dates d'infléchissement des courbes, 1848 et 1968, sont révélatrices de changements politiques profonds. Après la révolution de 1848, le scrutin des premières élections présidentielles à suffrage universel (masculin) direct de la population, donne mécaniquement le pouvoir aux campagnes. Elles accouchent d'un pouvoir autoritaire particulièrement actif en matière de mise en valeur du territoire, tant en matière d'urbanisme (hygiénisme, haussmannisation des centres villes), d'agroforesterie (reboisement des Landes et des grands massifs), de transports (chemins de fer et routes) et d'industrie. L'inversion de la tendance coïncident avec les événements de mai 1968, qui signent un rejet de la pyramide de l'autorité. La liberté de mouvement est rendue possible par la large diffusion de l'automobile individuelle.

Si les événements de 1848 et de 1968 ne sont pas spécifiquement français, ils trouvent un écho particulier dans ce pays. Après 1968, les valeurs globales véhiculées par l'écologie, le retour aux sources, l'aspiration à un mode de vie plus proche de la nature, sont filtrées par les représentations et les clichés d'un idéal rural d'une autre époque, mais dont la signification est largement partagée par la société française.

Ecrite en 1968, le « Droit à la ville » du philosophe Henri Lefebvre s'inscrit bien dans les temporalités des dynamiques de la population urbaine mises en évidence jusqu'ici. L'urbanisme fonctionnel de la période des Trente Glorieuses a produit un habitat laid qui a probablement contribué à accentuer la nostalgie du monde rural. Sa représentation est aussi celle d'un urbanisme de banlieues, de barres, de tours et de lotissements qui ceinturent les « vraies » villes, le mot « vrai » découlant in fine de celui de l'institution qui, d'un côté va statistiquement définir l'organisme urbain par le *physis*, la pratique, mais simultanément exclure la banlieue par le *nomos*, la loi.



### Déclin des villes, croissance des banlieues

Le « Droit à la ville », s'appuie sur une opposition particulièrement résistante en France : celle de la ville à la banlieue. Alors même que la population urbaine française continue à augmenter, celle des villes éponymes, en revanche, amorce un véritable déclin. La superficie précise des agglomérations n'a pas été cartographiée à chaque époque, mais la superficie ajustée – représentant celle des communes entières constitutives de chaque agglomération – permet de donner une idée de l'évolution du rapport entre populations et surfaces agglomérées.

A partir de 1850, et jusqu'à la guerre de 1914-1918, la population urbaine avait augmenté plus vite que les superficies urbanisées, ce qui indique que les agglomérations se densifiaient. La densité se stabilise entre les deux guerres mondiales, puis diminue de moitié jusqu'à nos jours (tableau 7). Cet étalement urbain se traduit par l'intégration toujours plus nombreuse de nouvelles communes situées sur les bords des agglomérations. Le nombre moyen de communes par agglomération avait très peu évolué jusqu'à la 2<sup>de</sup> guerre mondiale et ne concernait essentiellement que les grandes villes, en particulier l'agglomération parisienne. Il passe de 2.5 à 8.3 entre 1950 et 2020. Parallèlement, le nombre d'unités urbaines composées d'une seule commune ne cesse de diminuer, surtout entre 1950 et 1980. La catégorie « ville isolée » définie l'INSEE et qui correspond à une agglomération étendue sur une seule commune, ne représente ainsi plus que 11% des agglomérations en 2020. La multicommunauté concerne donc de nos jours des agglomérations de toute taille. En tout, 534 villes-centres agglomèrent 4 437 communes (banlieues).

Quelques tentatives d'adaptation ont lieu à Lyon avec en 1852 la fusion avec les communes de La Guillotière (44 000 habitants), La Croix-Rousse (29 000 habitants) et Vaise (9 000 habitants). Elle est imitée par Lille en 1858 (absorption de Wazemmes, Moulins, Esquermes et Fives) et surtout Paris en 1859 (annexion de Belleville, Batignolles, Montmartre, La Chapelle, La Villette, Vaugirard, Passy, Grenelle, Bercy, Charonne et Auteuil), ce qui se traduit par une augmentation directe de 30% de la population de la commune de Paris. Cependant, ces annexions ont pour effet d'introduire dans la ville des classes populaires dont les idéaux politiques vont se heurter violemment à ceux du pouvoir en place. Les épisodes sanglants de la Commune (1870-1871) couperont cours à l'idée d'intégrer des banlieues dans les villes. Dès lors, les fusions ville-banlieues se font rarissimes jusqu'à nos jours. La nouvelle réforme qui vise à réduire le nombre de communes françaises concerne presque exclusivement les communes rurales. On peut donc dire que l'urbanisation se déconnecte de plus en plus de la ville au sens politique, centre qui représente la quintessence du lieu de pouvoir.

\$\$\$Tableau 7 : Evolution du nombre d'agglomérations et du nombre de communes agglomérées

	1800	1850	1880	1910	1950	1980	2020
Nombre d'agglomérations urbaines (> 10 000 habitants)	93	158	211	241	304	417	534
Nombre de communes agglomérées	93	165	268	347	767	2 592	4 437
Nombre de "villes isolées" (agglomération étendue sur une seule commune)	93	152	195	219	180	76	60
Nombre moyen de communes par agglomération	1	1	1.3	1.4	2.5	6.2	8.3
Densité ajustée (population divisée par la somme des superficies des communes agglomérées (en km <sup>2</sup> ))	959	939	1 151	1 452	1 268	859	711

Source : Geopolis, FME, 2021.

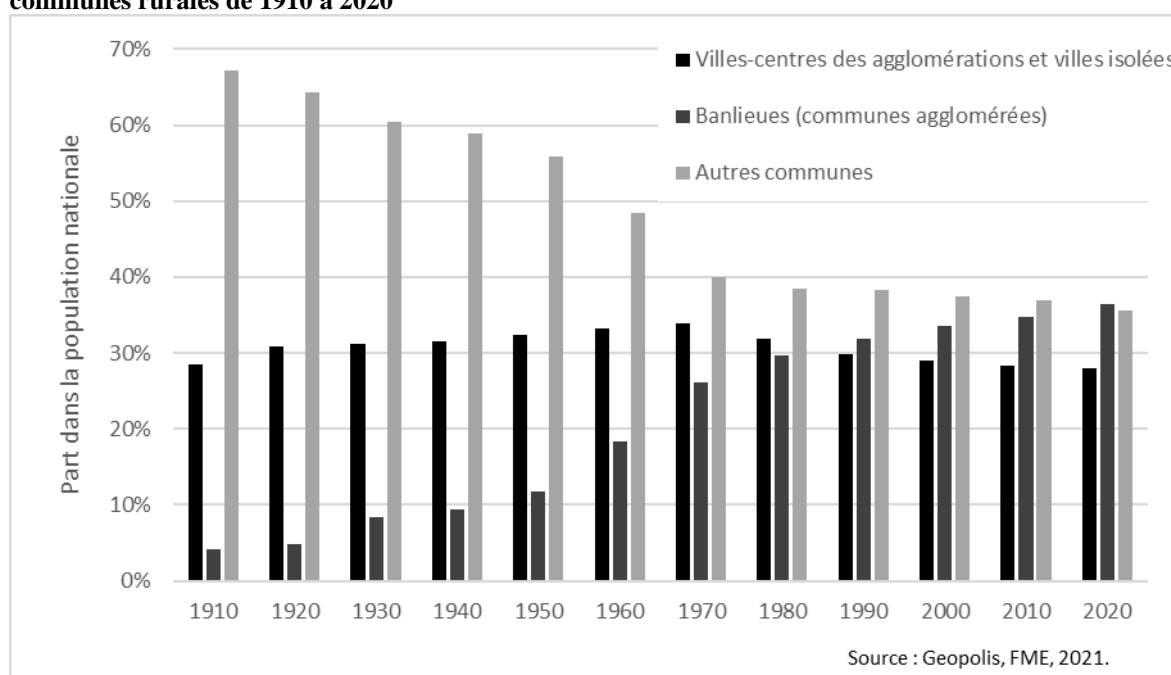
C'est dans cet interstice qu'émerge le concept de « banlieue ». La population des banlieues explose littéralement entre 1950 et 1970, passant de 4.9 à 13.2 millions d'habitants. Elle devient la catégorie numériquement dominante dans la population urbaine en 1985, puis dans l'ensemble de la population nationale en 2020, dépassant légèrement la population rurale (graphique 7).

De son côté, la population des villes-centres plafonne autour de 17 millions d'habitants à partir de 1970 jusqu'à l'an 2000. Pendant cette période, la population des banlieues des villes française s'accroît de 50%, essentiellement par étalement. Comme 1970 signale aussi le renversement historique de la dynamique du monde rural, c'est donc un gigantesque processus de reconquête du territoire qui se manifeste.

Dans toute l'histoire de France, la population des « villes » n'a donc jamais été majoritaire : on est sorti d'un monde dominé par la population rurale peu avant 1960, mais lorsque la population française devient majoritairement urbaine, c'est déjà un monde de banlieues. Des trois catégories identifiées, la population des « villes » est largement la plus petite. Mécaniquement, c'est donc la moins nombreuse dans un système démocratique.

C'est pourtant elle qui concentre l'immense majorité des instances du pouvoir. Pouvoirs politiques, on l'a vu, du fait de sa forte co-occurrence spatiale avec la localisation des relais du pouvoir politique de divers niveaux hiérarchiques. Cette coïncidence influence également la stratégie de localisation du secteur privé. Par exemple, les cabinets d'avocats ont tendance à s'installer à proximité des tribunaux, celle des cabinets médicaux spécialisés, des laboratoires d'analyse et de radiologie près des hôpitaux, et ainsi de suite. Pouvoir économique et financier avec la localisation des sièges des grandes entreprises et des banques, dont la hiérarchie interne des succursales se calque largement sur celle de l'administration. En dehors de la vie matérielle, la ville concentre également la présence des médias, qui influencent les modes de vie et les idées supposées être ceux de l'ensemble de la population nationale.

**\$\$\$Graphique 7. Evolution de la part de la population vivant dans les villes-centres, les banlieues et les communes rurales de 1910 à 2020**



### La nouvelle reprise de la croissance des villes-centres

Cependant, l'évolution démographique des villes centres semble être reprise en main par le pouvoir à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle. La trajectoire des villes centres vont en effet connaître une véritable révolution fondée sur une politique d'amélioration du cadre de vie, le développement des transports en commun, l'élimination progressive de l'automobile dans l'hypercentre, ce qui va leur conférer une nouvelle attractivité.

Après avoir fortement augmenté, la population des villes centres d'agglomérations de plus de 10 000 habitants stagne autour de 17 millions d'habitants de 1970 à 2000, puis remonte. En 2020, elle est passée à 18,3 millions d'habitants : la reprise est certes modeste, mais significative. Une analyse plus minutieuse de ce phénomène est reportée dans le tableau 8.

Pour nuancer ces données, il faut tenir compte du fait que la « commune centre » n'est pas synonyme de « centre-ville ». Certaines villes françaises, relativement étendues (Marseille, Aix-en-Provence, Nîmes...), contiennent des quartiers semblables qui correspondent aux banlieues de villes plus petites (Rouen, Nancy, Lille...). Néanmoins, par le jeu des découpages municipaux, le pouvoir des élus s'applique bel et bien à l'ensemble du territoire communal.

Le tableau se limite par ailleurs aux villes centres des agglomérations de plus de 200 000 habitants. En effet, la reprise des centres concerne essentiellement les grandes agglomérations, et en particulier les

métropoles régionales, les « bonnes villes » d’antan, héritant pour la plupart d’un patrimoine architectural de qualité. La reprise des centres n’exclut cependant pas les villes centres d’agglomérations plus petites, comme Béziers ou Annecy.

**Tableau 8. Trajectoire démographique des villes-centres des agglomérations urbaines de plus de 200 000 habitants**

Ville-centre	Premier maximum atteint		Minimum atteint		Ampleur du déclin		Ampleur de la reprise		Année du maximum historique
	Effectif	Année	Effectif	Année	Effectif	%	Effectif	%	
<b>Reprise récente de la croissance (trajectoire 1)</b>									
Toulouse	371 758	1970	354 273	1980	-17 484	-5%	145 319	41%	2020
Bayonne	41 765	1980	40 052	1990	-1 713	-4%	13 271	33%	2020
Nantes	259 097	1970	244 480	1980	-14 618	-6%	78 912	32%	2020
Lyon	521 341	1960	416 291	1980	-105 049	-20%	106 853	26%	2020
Bordeaux	284 856	1920	210 474	1990	-74 382	-26%	52 889	25%	1920
Angers	151 484	2000	131 378	2020	-20 106	-13%	25 665	20%	2020
Lille	239 711	1930	199 065	1990	-40 646	-17%	34 331	17%	1930
Strasbourg	250 671	1970	249 872	1980	-799	0%	41 129	16%	2020
Toulon	180 015	1980	162 007	2000	-18 007	-10%	21 802	13%	2020
Reims	186 548	2000	161 829	2010	-24 718	-13%	18 842	12%	2000
Valenciennes	45 249	1970	38 517	1990	-6 732	-15%	4 363	11%	2010
Clermont-Fd.	151 286	1970	136 208	1990	-15 079	-10%	15 127	11%	2020
Dijon	147 368	1970	143 559	1980	-3 809	-3%	14 760	10%	2020
Trappes	30 819	1990	28 950	2000	-1 869	-6%	2 983	10%	2020
Rouen	123 985	1910	102 829	1990	-21 157	-17%	9 534	9%	1910
Marseille	895 273	1970	800 410	1990	-94 863	-11%	73 441	9%	1970
Metz	123 904	2000	108 911	2020	-14 993	-12%	6 916	6%	2000
Nancy	127 782	1960	99 091	1980	-28 691	-22%	5 564	6%	1960
Tours	134 279	1980	129 600	2020	-4 679	-3%	7 039	5%	2020
Avignon	89 543	1980	86 911	1990	-2 632	-3%	4 485	5%	2020
Nice	343 684	1990	329 368	2020	-14 316	-4%	10 428	3%	1990
Grenoble	163 024	1970	150 829	1990	-12 196	-7%	4 365	3%	1970
St-Etienne	222 241	1970	170 653	2010	-51 587	-23%	4 147	2%	1970
Paris	2 911 765	1920	2 136 022	2000	-775 743	-27%	14 171	1%	1960
Le Mans	148 831	1980	142 933	2010	-5 898	-4%	259	0%	2020
<b>En décroissance continue (trajectoire 2)</b>									
Le Havre	210 541	1970	167 570	2020	-42 971	-20%			1970
Brest	158 685	1980	139 969	2020	-18 716	-12%			1980
Mulhouse	116 553	1970	107 766	1990	-8 787	-8%			1970
Caen	115 436	1980	104 893	2020	-10 543	-9%			1980
<b>En croissance continue (trajectoire 3)</b>									
Montpellier	459 392	2020							2020
Rennes	300 848	2020							2020
Orléans	294 611	2020							2020

Source : Geopolis, FME, 2021.

Sur 32 agglomérations de plus de 200 000 habitants, 25 ont vu leur centre perdre des habitants, puis en regagner. 3 autres sont en croissance constante (Montpellier, Rennes et Orléans) et 4 continuent à

décroître (Le Havre, Brest, Mulhouse, Caen) en 2020. C'est dire le caractère très répandu de cette bifurcation dans la trajectoire de la croissance démographique. Hormis Rouen, Bordeaux, et Lille, dont le maximum historique a été atteint il y a environ un siècle, la plupart des pics démographiques sont relevés entre 1960 et 2020.

On peut mesurer l'ampleur du déclin entre le premier maximum et le minimum atteint plus tard : le bilan de la crise démographique se solde par 1,4 millions d'habitants perdus par les seules 28 villes-centres retenues, soit l'équivalent de la population entière de l'Auvergne ou de la région Champagne-Ardennes. Cela représente en moyenne 12% de leur effectif. L'ampleur de la reprise est plus modeste, les gains étant moitié moindre : 715 000 habitants ont été regagnés.

Après cet « accident » de parcours, la reprise de la croissance suffit à plusieurs villes pour accéder à un nombre d'habitants jamais atteint dans toute leur histoire : à Toulouse, le rebond se traduit par une augmentation de +41%, +33% à Bayonne), +32% à Nantes et +26% à Lyon. Il faut y ajouter les 3 villes dont la croissance démographique n'a jamais été interrompue depuis 1830.

En 2020, il est encore trop tôt pour parler de bouleversement dans la trajectoire de la croissance démographique. Le retournement de tendance est suffisamment ample et répandu sur l'ensemble du territoire pour être significatif, mais il devra être confirmé. Il ne correspond pas à un « retour » au centre des populations qui en sont parties, mais à un phénomène de gentrification qui risque d'aggraver les contrastes socio-économiques entre la population des « villes » et des « banlieues ».

D'un point de vue spatial, la trajectoire résidentielle qui consiste à aller au centre est un mouvement centripète. Cependant, d'un point de vue anthropologique, ces logiques peuvent être antagoniques. Lorsque les individus ne maîtrisent pas leur mobilité résidentielle, leur trajectoire est dite exorégulée : on parle alors de « concentration » urbaine. C'est par exemple le cas des ouvriers dans une agglomération industrielle ou minière. Au contraire, lorsqu'elle la trajectoire est endorégulée, il est préférable de parler de « rassemblement » : c'est dans cette catégorie qu'il convient de classer la gentrification des centres-villes. Cet antagonisme peut également être appliqué aux mouvements migratoires centrifuges : on s'évade vers une station balnéaire et on se disperse dans le péri-urbain.

\$\$\$Tableau 9. Signification anthropologique et spatiale des migrations

		Signification anthropologique	
		Endorégulée	Exorégulée
Signification spatiale	Centripète	Rassemblement Ex. : gentrification du centre-ville	Concentration Ex. : agglomération minière
	Centrifuge	Evasion Ex. : station balnéaire	Dispersion Ex. périurbanisation

## Conclusion

Géant démographique de l'Europe de l'Ouest jusqu'au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, la France de 2020 fait partie encore du groupe des cinq pays les plus peuplés de cette région, derrière l'Allemagne, à l'égal du Royaume-Uni et de l'Italie, et légèrement devant l'Espagne. Elle possède donc logiquement un réseau urbain puissant fondé sur des villes dont le rayonnement économique et culturel reste de tout premier plan en Europe.

Pourtant, un féroce débat contemporain oppose deux thèses opposées : celle, traditionnelle, d'une société qui resterait très ancré dans sa ruralité et celle, plus récente, d'un pays tout urbain, où la ruralité aurait disparu (Lévy, 2011). La réalité est toujours plus complexe que la théorie, et pour l'appréhender, il est nécessaire de séparer les plans d'analyse, pour mieux les recombinaison dans un tableau d'ensemble compréhensible.

Une délimitation précise des agglomérations permet de dresser un état précis, actualisé et vérifiable de l'emprise spatiale et de la densité urbaine. En reprenant l'approche matérielle du zonage officiel en « unités urbaines » de l'INSEE (1954), et en l'appliquant sur une période de plus de deux siècles, on a ainsi pu mesurer l'évolution de la population urbaine par une méthode homogène, dans la base de données Geopolis. Cette approche a permis d'identifier des périodes de concentration, d'érosion, d'étalement ou de diffusion du peuplement urbain.

Se cantonner à cette approche statistique et quantitative reviendrait cependant à ne s'intéresser qu'aux résultats matériels de l'action de forces dont la présence est occultée par la définition elle-même. Le

creusement de la hiérarchie et les inégalités du développement urbain prennent un nouveau sens lorsqu'on superpose cette approche à celle, administrative, de la « ville », qui représente le noyau opérationnel de l'action politique, concrète et représentative de la population locale.

L'un des résultats parmi les plus remarquables de cette confrontation entre données qualitatives et données quantitatives est la forte corrélation qui existe entre les fonctions des villes dans l'encadrement territorial, depuis le canton jusqu'à la capitale, et la croissance des agglomérations, urbaines ou non.

Cette corrélation démontre tout d'abord à quel point les villes sont les lieux privilégiés d'exercice du pouvoir sur l'ensemble du territoire. Elle explique ensuite une relative permanence des formes de la distribution hiérarchique des lieux de peuplement, ce qui renvoie à la résilience des structures spatiales du pouvoir. Au bas de la hiérarchie, le modèle de Christaller, peut être réinterprété comme l'appropriation politique par les souverains des cycles naturels de l'univers projetés sur l'espace terrestre. Cette géographie montre que le monde rural n'est jamais éloigné de la genèse du système urbain. Au haut de la hiérarchie, la forte corrélation, à des siècles d'intervalles, entre la liste des bonnes villes d'antan et celle des métropoles d'équilibre actuelles, montre l'importance de leur position d'interface des différentes échelles du pouvoir. Cette interface aurait cependant un effet limité sur la croissance démographique si les pouvoirs privés ne se joignaient pas aux pouvoirs publics : ce sont les industries et les services des entreprises qui fournissent la masse des emplois, dont va ensuite dépendre la croissance urbaine. Ce lien entre ville et agglomération urbaine démontre finalement le rôle de la proximité spatiale dans les processus d'interaction constante entre les instances du pouvoir. Interactions verticales des élites par le jeu de l'emboîtement hiérarchique des fonctions de l'encadrement administratif et politique du territoire ; interactions horizontales entre pouvoirs publics et privés.

Si l'on excepte les courtes périodes des deux guerres mondiales, la population française n'a cessé de croître. Cependant, la superposition des courbes d'évolution de la population des villes avec celle des agglomérations met en évidence des trajectoires démographiques tantôt parallèles, tantôt divergentes. Elle fait également apparaître de nouvelles catégories. Celles des « villes-centres » et de leur complément dans l'agglomération, les « banlieues » dont les trajectoires se différencient au fur et à mesure que la France s'industrialise. Après avoir été des lieux de concentration urbaine, les villes-centres se vident de leurs populations les plus pauvres et deviennent des lieux de rassemblement des élites, où une population statistiquement minoritaire contrôle une part considérable des institutions qui orientent l'évolution de l'ensemble de la société, via les pouvoirs politiques, économiques et des idées véhiculées par les médias. Minoritaire statistiquement, elle le devient politiquement par le jeu des mécanismes représentatifs des scrutins électoraux, ce qui contribue à générer des tensions dans la population française.

## Bibliographie

ARNOUX, Mathieu, 2015, « Les marchés médiévaux (XIe-XIVe siècles) : entre institution, économie et société », in BAYARD, Françoise, FRIDENSON, Patrick, RIGAUDIÈRE, Albert (dir.), *Genèse des marchés : Colloque des 19 et 20 mai 2008*, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique. <https://doi.org/10.4000/books.igpde.3899>

BIDEAU Gabriel, 2019, « Les communes nouvelles françaises (2010-2019) : une réforme territoriale silencieuse », *Annales de géographie*, 2019/4 (N° 728), p. 57-85. DOI : 10.3917/ag.728.0057

BONVALET Catherine, BRINGE Arnaud, 2010, « Les trajectoires socio-spatiales des Franciliens depuis leur départ de chez les parents », *Temporalités*, 11 | 2010. <https://doi.org/10.4000/temporalites.1205>

BRUNET Roger, 1997, « La ZPIU est morte, vive la ZAU », *Mappemonde*, n°3, pp. 18-21. <http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M397/Brunet.pdf>

DERBECOURT Clément, 2015, « La géographie de l'ascension sociale », La note d'analyse, France Stratégie. <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/note-36-geographie-ascension-sociale-ok.pdf>

DUPÂQUIER Jacques, DUPÂQUIER Michel, 1985, *Histoire de la démographie : la statistique de la population des origines à 1914*, Paris, Perrin, Coll. Pour l'histoire n° 7, 462 p.

GIRAUT Frédéric, HOUSSAY-HOLZSCHUCH Myriam, GUYOT Sylvain, 2008, « Au nom des territoires ! Enjeux géographiques de la toponymie », *L'Espace géographique* 2008/2 (Tome 37), pp 97-105.

GIRARD Alain, 1982, « Adolphe Landry et la démographie », *Revue française de sociologie*, 1982, 23-1. pp. 111-126. doi : 10.2307/3320853

LE BRAS Hervé, 2000, *Naissance de la mortalité : l'origine politique de la statistique et de la démographie*, Coll. Hautes études, Paris, Gallimard : Seuil. 371 p.

LEPETIT Bernard, 1988, *Les villes dans la France moderne. 1740-1840*, Paris, A. Michel, Coll. L'Évolution de l'humanité, 490 p.

LEPETIT Bernard, SINARELLIS Maroula, 1995, 8. *Population*, in BONIN Serge, LANGLOIS Claude (éd.), *Atlas de la Révolution française*, Paris, Éd. De l'École des hautes études en sciences sociales, Coll. Librairie du bicentenaire de la Révolution française, 93 p.

LEVY Jacques, 2011, « Quelle ville voulons-nous ? Quel modèle d'urbanité pour un monde totalement urbanisé ? », WIEWORKA Michel, *La ville*, Auxerre, Éditions Sciences Humaines, « Les entretiens d'Auxerre », p. 67-91. <https://doi.org/10.3917/sh.wievi.2011.01.0067>

LONGONE Pierre, 1969, « Où en est la natalité française ? », *Population et sociétés*, n°15, juin 1969, Paris, INED.

MAUDUECH Gérard, 1972, « La « bonne » ville : origine et sens de l'expression », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 27<sup>e</sup> année, n° 6, pp. 1441-1448. <https://doi.org/10.3406/ahess.1972.422557>

MONIOT Auguste, 1904, *L'Europe : précis de géographie*, Paris, Librairie Paul Paclot, Collection : Le livre scolaire économique, p.279.

MORICONI-ÉBRARD François, 1994, *Géopolis : pour comparer les villes du monde*, Paris, Éd. Economica, Anthropos, Coll. Villes, 246 p.

MORICONI-ÉBRARD François, 1993, *L'urbanisation du monde depuis 1950*, Paris, Éd. Economica, Anthropos, Coll. Villes, 372 p.

MOTTE Claude, *Paroisses et communes de France : dictionnaire d'histoire administrative et démographique*, Paris, Laboratoire de démographie historique de l'École des hautes études en sciences sociales/Ed. CNRS.

PICQ Jean, 2009, *Une histoire de l'État en Europe : pouvoir, justice et droit du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 611 p.

PINÇON Michel, PINÇON-CHARLOT Monique, 2004. *Sociologie de Paris*, La Découverte, coll. Repères, 7.

PRUD'HOMME Rémi, 1996, « Le PIB des grandes villes du Monde », *Données urbaines*, Paris, Economica-Anthropos, Coll. Villes, pp. 73-76.

RADEFF Anne, PAUCHARD Monique, FREYMOND-BOUQUET Monique, 1992, *Foires et marchés de Suisse romande : images de l'histoire des oublié(e)s*, Yens s./Morges, Cabédita, 173 p.

VANIER Martin, 2015, « 28 scénarios de prospective territoriale pour la France : relecture transversale », *L'Information géographique*, 2015/2 (Vol. 79), p. 79-91. <https://doi.org/10.3917/lig.792.0079>

## Table des figures, tableaux, graphiques

\$\$\$Figure 1. Aires d'attraction des Villes en 2020 .....	2
\$\$\$Figure 2. Cités et Aires Urbaines Fonctionnelles (FUA) en 2018 .....	3
\$\$\$Figure 3. Agglomérations Geopolis et Unités urbaines INSEE en 2020.....	4
\$\$\$Figure 4. Bâtiments, agglomération morphologique et agglomération ajustée : exemple d'Uzès (Gard) .....	7
\$\$\$Tableau 1. Indicateurs généraux : agglomérations urbaines (AU) de plus de 10 000 habitants Geopolis en 2020.....	8
\$\$\$Tableau 2. Les 55 agglomérations de plus de 100 000 habitants selon la base de données Geopolis (2020).....	8
\$\$\$Graphique 1. Relation entre population et densité des agglomérations de plus de 10 000 habitants .....	10
\$\$\$Tableau 3. Densité urbaine réelle selon la taille démographique des agglomérations .....	10
\$\$\$Figure 5. Population et densité des agglomérations urbaines en 2020 .....	11
\$\$\$Tableau 4. Capacité d'accueil d'agglomérations urbaines littorales : résidences principales et secondaires .....	13
\$\$\$Graphique 2. Evolution du taux d'urbanisation de 1800 à 2020 .....	14
\$\$\$Graphique 3. Evolution distribution rang-taille des agglomérations de plus de 10 000 habitants ..	15
\$\$\$Graphique 4. Evolution de l'indice de primatie .....	16
\$\$\$Graphique 5. Evolution du nombre et de la population des villes de plus de 100 000 habitants : comparaison de la France avec quelques grandes puissances contemporaines.....	16
\$\$\$Tableau 5. Evolution de la population des agglomérations de plus de 500 000 habitants en 1910 dans les grands pays européens : capitales et autres agglomérations .....	17
\$\$\$Figure 6. « Bonnes villes », métropoles d'équilibres et autres relais du pouvoir central .....	19
\$\$\$Tableau 6. Croissance de la population des agglomérations françaises selon la position de la ville-centre dans la hiérarchie des fonctions d'encadrement administratif.....	20
\$\$\$Figure 7. Les découpages administratifs en concurrence .....	21
\$\$\$Graphique 6. Evolution de la population des communes rurales de 2020.....	22
\$\$\$Tableau 7 : Evolution du nombre d'agglomérations et du nombre de communes agglomérées .....	24
\$\$\$Graphique 7. Evolution de la part de la population vivant dans les villes-centres, les banlieues et les communes rurales de 1910 à 2020 .....	25
\$\$\$Tableau 8. Trajectoire démographique des villes-centres des agglomérations urbaines de plus de 200 000 habitants.....	26
\$\$\$Tableau 9. Signification anthropologique et spatiale des migrations .....	27